



**CORRESPONDANCE
NUMÉROTÉE**

**LA NUMÉROTATION
SUR CE FILM
RENVOIE
AUX NUMÉROS DES PIÈCES**

REFERENCE: Répertoire numérique P23/E2,1

Prouince de Quebec & Municipalite de la Ville
de Montreal / St Henri

A son Honneur le Maire A.
Choulet et a M. M. A. Choulet
M. Symeumer J. Davidson J. H.
McLennan, L. Brault et A. Blais
Conseillers

Messieurs

Avi special venant par les
presentes donne par le sous-signe
L'ordonne d'assister une
session speciale du Conseil de cette
Municipalite le samedi, samedi
le huitieme jour de Janvier au
soir, au lieu ordinaire des
sessions du Conseil, a huit
heures p. m. et qu'il y sera
prise en consideration le sujet
suivant, savoir:

Le renouveau et amendement
de la loi de la ville de
Grand et des petits jurés
pour cette Municipalite &

St Henri le 5 Janvier 1876

A. Choulet
Ass. Sec. Gen.
N. Tremblay
Francois Brault
M. C. Symeumer
J. H. Davidson
L. Blais

A. Choulet

+ 2^e Communier
et accepter les
différents comptes
de la Municipalite
non encore presents
3^e - le billet de
la Banque de Montreal
au montant de \$1000
le 9 Courant favor
de James K. Ward
(Recu Copie)

Province de Québec & Municipalité de la Ville
District de Montréal / St Henri

A son honneur le Maire A.
Choulet et à M. H. A. Choulet
M. Symmes J. Davidson J. H.
McLennan, J. Brault et A. Schall
Conseillers

Messieurs

Un avis spécial va vous être
présenté dans le présent
à l'Assemblée Assesors Sec. et
Trésorier qu'une ass. session
spéciale du Conseil de cette
Municipalité sera tenue, samedi
le huitième jour de janvier au
soir, au lieu ordinaire des
sessions du Conseil, à huit
heures p. m. et qu'il y sera
pris en considération le sujet
suivant, savoir:

+ 2^e Accommoder
et accepter les
différents comptes
de la Municipalité
non encore présentés
3^e - le billet de
la Banque de Montréal
au montant de \$4000⁰⁰
le 9 Courant au profit
de James K. Ward

Sexamen, révision et amendement, s'il y a lieu, de la loi
des Grands et des petits jurés
pour cette Municipalité &

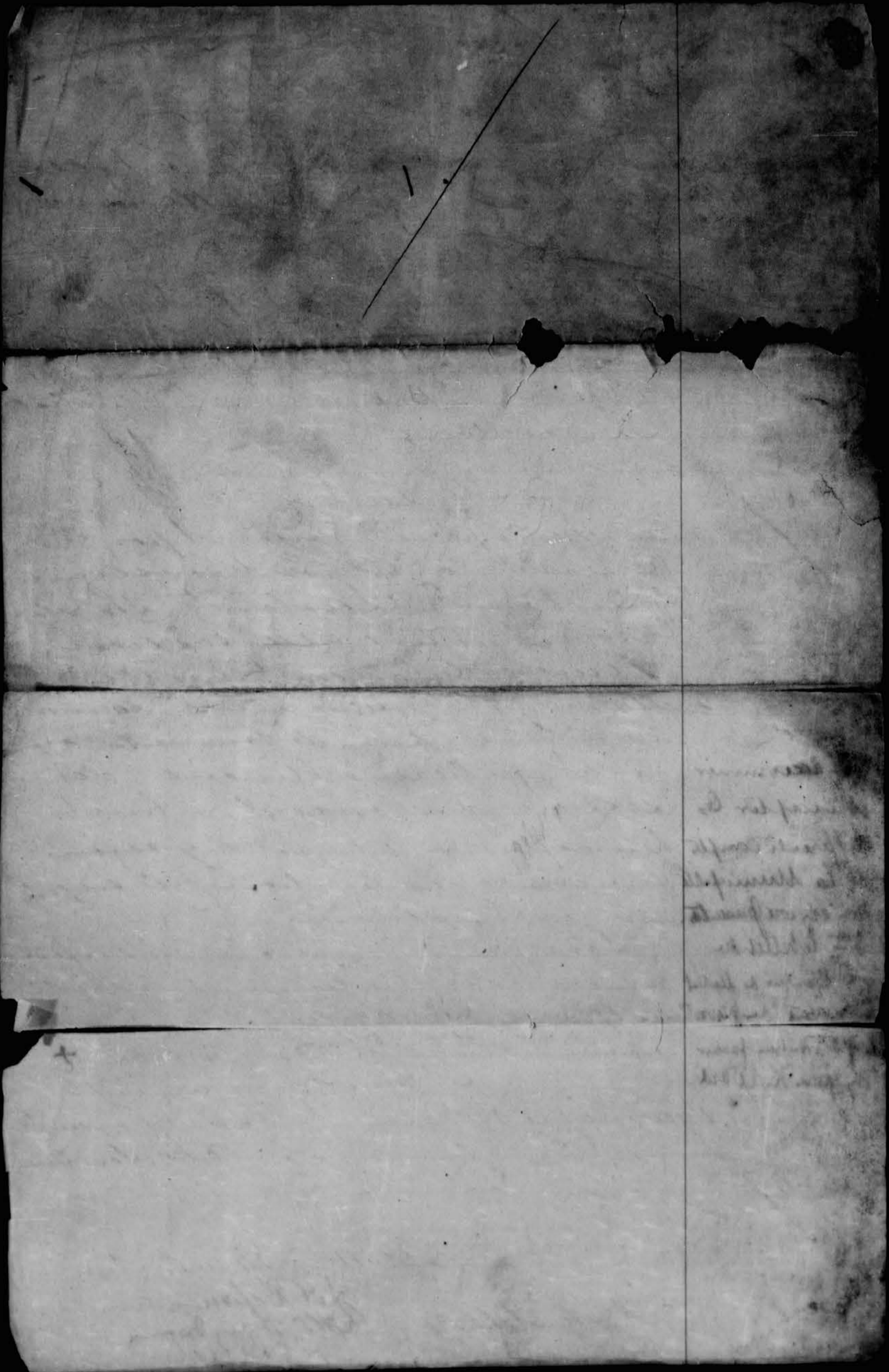
St Henri le 5 Janvier 1876

(Recue Copie)

Le Secrétaire
Ass. Sec. L.
N. Gaudet
François Brault
M. C. Symmes
J. H. Davidson
J. Schall

A. Choulet

P23/E2,3



Province de Québec
District de Montréal.
Municipalité de la Ville d'Henri

A. N. Trudel, A. Charlebois, A. Desrosiers
J. Davidson, J. H. Redfern, F. Broinlette
A. S. Delisle, Secours, Conseillers.

Messieurs.

Oris spécial mis en donni par
A. Charlebois } N. Trudel & F. Broinlette, Conseillers, qu'une
N. Tr. }
StG }
Session spéciale du Conseil de cette Municipalité
en conséquence par les présentes par nous, pour
être tenue au lieu ordinaire des sessions de
+ à huit heures p.m. } le Conseil de cette Municipalité le dix-septième
StG } jour de ce mois & qu'il y sera pris en considération
N. Tr. } les objets suivants, savoir:
StG }

- 1^o La nomination du Maire pour 1870.
- 2^o La nomination du Secrétaire Trésorier.
- 3^o La Passation d'un Règlement pour
un impôt, & la reddition des Comptes du Secrétaire Trésorier.

Donné ce treizième jour de janvier
mil huit cent soixante & sept, à St-Henri
A. Charlebois

N. Trudel
F. Broinlette

(Recu copie)
J. Davidson
J. H. Redfern
A. Delisle
Francis Broinlette

P23/E2,3

[Faint, illegible handwritten text on aged paper, possibly a letter or document, with visible creases and a large diagonal mark.]

BY-LAW NO. 7.

*To the Inhabitants of the Town of St. Henri
à tous ceux qu'il appartiendra
Public notice is hereby given that*

AT A GENERAL SESSION OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE TOWN OF ST. HENRI, held at St. Henri, the Fourteenth day of the month of February, eighteen hundred and seventy-six, in conformity with the provisions of the Municipal Code of the Province of Quebec, and a resolution of adjournment at the date of the Eleventh instant, at which session are present His Honor the Mayor, Narcisse Trudel, and the Councillors, Messrs. A. Charlebois, T. Davidson, Frs. Brouillette, J. H. Redfern, A. Desève, junior, and S. Delisle, forming a quorum, under the presidency of the Mayor.

IT WAS ORDAINED AND RESOLVED by By-Law of the Council, as follows:

SECTION I.

In conformity with the provisions of the Electoral Act of Quebec, the Municipality of the Town of St. Henri is and will be divided in Sixteen Voting Subdivisions, bounded as follows, viz:

First Sub-division.—To the West by the limits of the Town of St. Henri, from St. Henry Street to the Canal at Côte St. Paul; thence and to the North, by the said canal to the property of James Davidson inclusively, which said property forms the limits East; thence and to the North by the property of Louis Ducharme inclusively to the said limits West.

Second Sub-division.—To the West, by the west side of St. Margaret's Street inclusively, from St. Henry Street in straight line to the canal; thence and to the South by the said canal to St. Philip Street (west side inclusively); thence by the said west side of St. Philip Street, to St. Henry Street; and thence, and to the North by the South side of the said St. Henry Street to St. Margaret Street.

Third Sub-division.—To the West by the east side of St. Philip Street inclusively, from St. Henry Street in straight line to the canal; thence and to the South, by the said Canal to the Iron Bridge of the said Canal; thence and to the East by the Grand Trunk Railway (west side inclusively) to the bridge of St. Joseph Street, and thence, and to the North by the South side of the said St. Joseph Street and St. Henry Street inclusively to St. Philip Street.

Fourth Sub-division.—To the West by the limits of the Town of St. Henri, from St. Henry Street, to the limits of Notre-Dame de Grâce; thence, and to the North, by the limits of the Town of St. Henri to the limits west of James Fox's property inclusively; thence, and to the East by James Fox's property and by the west side of Bethune Street inclusively, to St. Henry Street; thence, and to the South by the North side of the said St. Henry Street inclusively, to the limits west of the Town.

Fifth Sub-division.—To the West, from St. Henry Street by the east side of Bethune Street inclusively, and by the east side of James Fox's property exclusively, to the limits of the City; thence, and to the North, by the said limits to Hollowell Street; thence, and to the East by the west side of said Hollowell Street inclusively, to St. Antoine Street; thence, and to the North, by the north side of St. Antoine Street, inclusively to Lemaire Street, west side inclusively, to St. Henry Street; and thence and to the South by the North side inclusively of St. Henry Street to Bethune Street.

Sixth Sub-division.—To the West, from St. Henry Street, by the east side of Lemaire Street inclusively, to St. Antoine Street; thence, and to the South, by the north side of St. Antoine Street inclusively to Hollowell Street; thence and to the East, by the west side of Hollowell Street inclusively, to St. Joseph Street; and thence and to the South, by said North side of St. Joseph Street and St. Henry Street inclusively to Lemaire Street.

Seventh Sub-division.—To the West, from St. Joseph Street, by the east side of the Railway to the Canal; and thence to the South, by the said Canal to Turgeon Street; thence and to the East, by the west side of Turgeon Street inclusively, to St. Joseph Street; and thence and to the North, by the North side of the said St. Joseph Street inclusively, to the Railway.

Eighth Sub-division.—To the West from St. Joseph Street, by the East side of Turgeon Street to the Canal, Mozeley's property inclusively; thence and to the North by the said Canal to the West line of Robertson's property exclusively; thence and to the East by the West side of Bourget Street inclusively, to St. Joseph Street, and thence and to the North by the South side of said St. Joseph Street to Turgeon Street.

Ninth Sub-division.—To the west from St. Joseph Street by the east side of Bourget Street inclusively, to the Canal Robertson's property inclusively; thence and to the South by the said Canal to Ste. Rose Délima Street; thence and to the East by the said Ste. Rose de Lima Street (two sides) inclusively, to St. Joseph Street, and thence and to the North by the South side of St. Joseph Street to Bourget Street.

Tenth Sub-division.—To the West by the East side of Ste. Rose de Lima Street exclusively to the Canal, and thence and to the South by the said Canal to Gregory Street or Atwater Avenue, inclusively, thence and to the East by the West side of Gregory Street or Atwater Avenue to St. Joseph Street, and thence and to the North by the South side of said St. Joseph Street to Ste. Rose de Lima Street.

Eleventh Sub-division.—To the West by the East side of Gregory Street or Atwater Avenue inclusively, to the Canal; thence and to the South by the said Canal to the limits of the City of Montreal; thence and to the East by the said limits of the City of Montreal to St. Joseph Street, and thence and to the North by the South side of said St. Joseph Street inclusively, to Gregory Street or Atwater Avenue.

Twelfth Sub-division.—This sub-division comprises all the North side of St. Joseph Street, from Hollowell Street to the limits of the City of Montreal.

Thirteenth Sub-division.—This sub-division comprises all the South side of Workman from Hollowell Street to the limits of the City of Montreal.

Fourteenth Sub-division.—This sub-division comprises all the North side of Workman Street from Hollowell Street to the limits of the City of Montreal.

Fifteenth Sub-division.—To the South by Delisle Street, two sides inclusively, from Hollowell Street to the limits of the City of Montreal; thence and to the East by the limits of the City of Montreal to the Railway; thence and to the North, by the said Railway to Hollowell Street, and thence and to the West by Hollowell Street inclusively to Delisle Street.

Sixteenth Sub-division.—To the West by Hollowell Street from the Railway to the little road of Côte St. Antoine or Dorchester Street; thence and to the North, by the limits of the Town of St. Henri to the limits of the City of Montreal; thence and to the East by the said limits of the City of Montreal to the Railway, and thence and to the South by the said Railway to Hollowell Street.

SECTION II.

The number of Licenses which the Collector of Inland Revenue of the District of Montreal, can issue for the sale of intoxicating liquors, in Taverns, Inns, or other houses or places of public entertainment, is and will be limited to nine in number in this municipality, so that, two licenses only will be issued in each of St. Joseph, St. Henri and St. Augustin Wards, and three in St. Antoine Ward, of the said Municipality.

The present Section II of this By-Law, shall come in force the first day of May next

Signature of Mayor
Signature of Councillor
an. Sec. Re.
N. P. H.

REGLEMENT N° 7

*aux Habitants de la ville de St. Henri
à tous ceux qu'il appartiendra
Avis Public en par les présentes donné*

Qu'À UNE SESSION GÉNÉRALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE ST. HENRI, tenue à St. Henri, le Quatorzième jour de Février, mil huit cent soixante-seize, conformément aux dispositions du Code Municipal et à une résolution d'ajournement en date du onze courant, à laquelle session sont présents: M. le Maire, Narcisse Trudel et Messieurs les Conseillers A. Charlebois, T. Davidson, Frs. Brouillette, J. H. Redfern, A. Desève, jr., et S. Delisle, formant un quorum sous la présidence de M. le Maire.

IL A ÉTÉ RÉSOLU ET STATUÉ par Règlement du Conseil, comme suit:

SECTION I.

Conformément aux dispositions de l'Acte Electoral de Québec, la Municipalité de la ville de St. Henri est et sera divisée en seize arrondissements de votation limités comme suit, savoir:

Premier arrondissement.—A l'ouest par les limites de la ville de St. Henri depuis la rue St. Henri jusqu'au canal à la Côte St. Paul; de là et au sud, par le dit canal jusqu'à la terre de James Davidson inclusivement qui forme la limite est; de là et au nord par le terrain de Louis Ducharme inclusivement jusqu'aux limites ouest susdites.

Deuxième arrondissement.—A l'ouest par le côté ouest de la rue Ste. Marguerite inclusivement à partir de la rue St. Henri en droite ligne jusqu'au canal; de là et au sud par le dit canal jusqu'à la rue St. Philippe côté ouest inclusivement; de là par le dit côté ouest de la rue St. Philippe jusqu'à la rue St. Henri; et de là et, au nord par le côté sud de la dite rue St. Henri jusqu'à la rue Ste. Marguerite.

Troisième arrondissement.—A l'ouest par le côté est de la rue St. Philippe inclusivement depuis la rue St. Henri en droite ligne jusqu'au canal; de là et au sud par le dit canal jusqu'au pont de fer du dit canal; de là et à l'est par le chemin de fer du Grand Trone (côté ouest inclusivement) jusqu'au pont de la rue St. Joseph; et de là et au nord par le côté sud de la dite rue St. Joseph et de la dite rue St. Henri inclusivement jusqu'à la rue St. Philippe.

Quatrième arrondissement.—A l'ouest par les limites de la ville de St. Henri depuis la rue St. Henri jusqu'aux limites de Notre Dame de Grâce; de là et au nord par les limites de la ville St. Henri jusqu'à la limite ouest de la terre de James Fox inclusivement; de là et à l'est par la terre de James Fox et par le côté ouest de la rue Bethune inclusivement jusqu'à la rue St. Henri, de là et au sud par le côté nord de la dite rue St. Henri inclusivement jusqu'aux limites ouest de la ville.

Cinquième arrondissement.—A l'ouest à partir de la rue St. Henri, par le côté est de la rue Bethune inclusivement et par le côté est de la terre de James Fox exclusivement jusqu'aux limites de la ville; de là et au nord, par les dites limites jusqu'à la rue Hollowell; de là et à l'est par le côté ouest de la dite rue Hollowell, inclusivement jusqu'à la rue St. Antoine; de là et au nord par le côté nord de la rue St. Antoine inclusivement, jusqu'à la rue Lemaire; de là par la dite rue Lemaire côté ouest inclusivement jusqu'à la rue St. Henri et de là et au sud par le côté nord inclusivement de la rue St. Henri jusqu'à la rue Bethune.

Sixième arrondissement.—A l'ouest à partir de la rue St. Henri par le côté est de la rue Lemaire inclusivement, jusqu'à la rue St. Antoine; de là et au sud par le côté nord de la rue St. Antoine inclusivement jusqu'à la rue Hollowell; de là et à l'est par le côté ouest de la rue Hollowell, inclusivement, jusqu'à la rue St. Joseph, et de là et au sud par le côté nord de la dite rue St. Joseph et de la rue St. Henri inclusivement, jusqu'à la rue Lemaire.

Septième arrondissement.—A l'ouest à partir de la rue St. Joseph, par le côté est du chemin de fer jusqu'au canal, et de là et au sud par le dit canal jusqu'à la rue Turgeon; de là et à l'est par le côté ouest de la rue Turgeon inclusivement, jusqu'à la rue St. Joseph, et de là et au nord par le côté sud de la dite rue St. Joseph inclusivement, jusqu'au chemin de fer.

Huitième arrondissement.—A l'ouest à partir de la rue St. Joseph par le côté est de la rue Turgeon inclusivement, jusqu'au canal y compris la propriété Mozeley; de là et au nord par le dit canal jusqu'à la ligne ouest de la propriété Robertson exclusivement; de là et à l'est par le côté ouest de la rue Bourget inclusivement, jusqu'à la rue St. Joseph et de là et au nord par le côté sud de la dite rue St. Joseph jusqu'à la rue Turgeon.

Neuvième arrondissement.—A l'ouest à partir de la rue St. Joseph par le côté est de la rue Bourget inclusivement, jusqu'au canal y compris la propriété Robertson; de là et au sud par le dit canal jusqu'à la rue Ste. Rose-de-Lima; de là et à l'est par la dite rue Ste. Rose-de-Lima (les deux côtés) inclusivement jusqu'à la rue St. Joseph et de là et au nord par le côté sud de la rue St. Joseph jusqu'à la rue Bourget.

Dixième arrondissement.—A l'ouest par le côté est de la rue Ste. Rose-de-Lima exclusivement jusqu'au canal, de là et au sud, par le dit canal jusqu'à la rue Gregory ou Avenue Atwater inclusivement; de là et à l'est, par le côté ouest de la rue Gregory ou Avenue Atwater inclusivement, jusqu'à la rue St. Joseph et de là et au nord par le côté sud de la dite rue St. Joseph inclusivement jusqu'à la rue Ste. Rose-de-Lima.

Onzième arrondissement.—A l'ouest par le côté est de la rue Gregory ou Avenue Atwater inclusivement, jusqu'au canal; de là et au sud par le dit canal jusqu'aux limites de la cité de Montréal, de là et à l'est par les dites limites de la cité de Montréal jusqu'à la rue St. Joseph et de là et au nord par le côté sud de la dite rue St. Joseph inclusivement, jusqu'à la rue Gregory ou Avenue Atwater.

Douzième Arrondissement.—Cet arrondissement comprend toute la partie nord de la rue St. Joseph, depuis la rue Hollowell jusqu'aux limites de la Cité de Montréal.

Treizième Arrondissement.—Cet arrondissement comprend tout le côté sud de la rue Workman, depuis la rue Hollowell jusqu'aux limites de la Cité de Montréal.

Quatorzième Arrondissement.—Cet arrondissement comprend tout le côté nord de la rue Workman, depuis la rue Hollowell jusqu'aux limites de la cité de Montréal.

Quinzième Arrondissement.—Au sud par la rue Delisle, les deux côtés inclusivement, à partir de la rue Hollowell jusqu'aux limites de la cité de Montréal; de là et à l'est, par les dites limites de la cité de Montréal jusqu'au chemin de fer; de là et au nord, par le dit chemin de fer jusqu'à la rue Hollowell, et de là et à l'ouest par le côté est de la dite rue Hollowell inclusivement jusqu'à la rue Delisle.

Seizième Arrondissement.—A l'ouest par la rue Hollowell, à partir du chemin de fer jusqu'au petit chemin de la Côte St. Antoine ou rue Dorchester; de là et au nord par les limites de la Ville de St. Henri jusqu'aux limites de la cité de Montréal; de là et à l'est par les dites limites de la cité de Montréal jusqu'au chemin de fer, et de là et au sud, par le dit chemin de fer jusqu'à la rue Hollowell.

SECTION II.

Le nombre des Licenses que le Percepteur du Revenu de l'Intérieur du District de Montréal, peut octroyer pour vendre des liqueurs enivrantes dans des Tavernes, des Auberges et autres lieux d'entretien publique, est et sera limité à Neuf dans cette Municipalité, de manière à ce qu'il y ait deux licenses seulement d'octroyés dans chacun des Quartiers St. Joseph, St. Henri et St. Augustin, et trois dans le Quartier St. Antoine, de la dite Municipalité.

La présente Section II du présent règlement n'entrera en vigueur que le premier mai prochain.

Signature of Mayor
Signature of Councillor
an. Sec. Re.
S. P. H.

P23/E2,3

Je soussigné Jules Beauchamp, Jurojuré de la Cour Supérieure de Montréal, dans le District de Montréal, Certifié par les présentes et fais rapport sous mon serment d'office que j'ai affiché quatre copies dûment certifiées de l'avis du règlement numéro sept, le vingt sixième jour de février mil huit cent soixante six, deux copies au village de St. Henri, dont une à la porte de l'Eglise Catholique et la seconde à la porte de l'Eglise Protestante & deux autres au village de L'Isle dont une à la porte de l'Eglise Catholique et l'autre à la porte de l'Eglise Protestante et je certifie de plus avoir eu le dit avis dans les langues Française & Anglaise à la porte de l'Eglise Catholique du village de St. Henri et haut et intelligible par la lecture du serment divin du matin le vingt septième jour de février courant.

En foi de quoi j'en ai donné et donne le présent certificat pour vrai et valable copie de droit.

Ville St. Henri
le 28 Février 1846
Compté \$1.75^{cts}

Jules Beauchamp H. C. S.

P23/E2,3

No 44a

Reglement No 7.

28 Fev 1876

~~2~~

P23/E2,3



CETTE PIECE

EST ABSENTE

DU DOSSIER

Municipalité Scolaire S. Henri, Comté d' Hochelaga
 Ville S. Henri 21 Janvier 1876

Bureau du
 Sec. Trésorier

A Son Honneur le Maire et à Messieurs
 les Conseillers du Conseil Municipal de
 la Ville S. Henri.

Messieurs

Messieurs les Commissaires d'École de la Muni-
 cipalité Scolaire S. Henri, croyant qu'il serait
 très avantageux pour la Ville S. Henri, d'avoir
 le Collège Masson dans ses limites et étant
 disposés, dans le but d'aider à accomplir ce
 projet, à voter une (même) une somme assez
 considérable, espèrent que votre Honorable
 Corps, voudra bien se joindre à eux, en votant
 lui-même libéralement une somme Suffi-
 sante, qui, réunie à celle que les commis-
 saires se proposent de voter, suffira pour
 mener le projet à bonne fin.

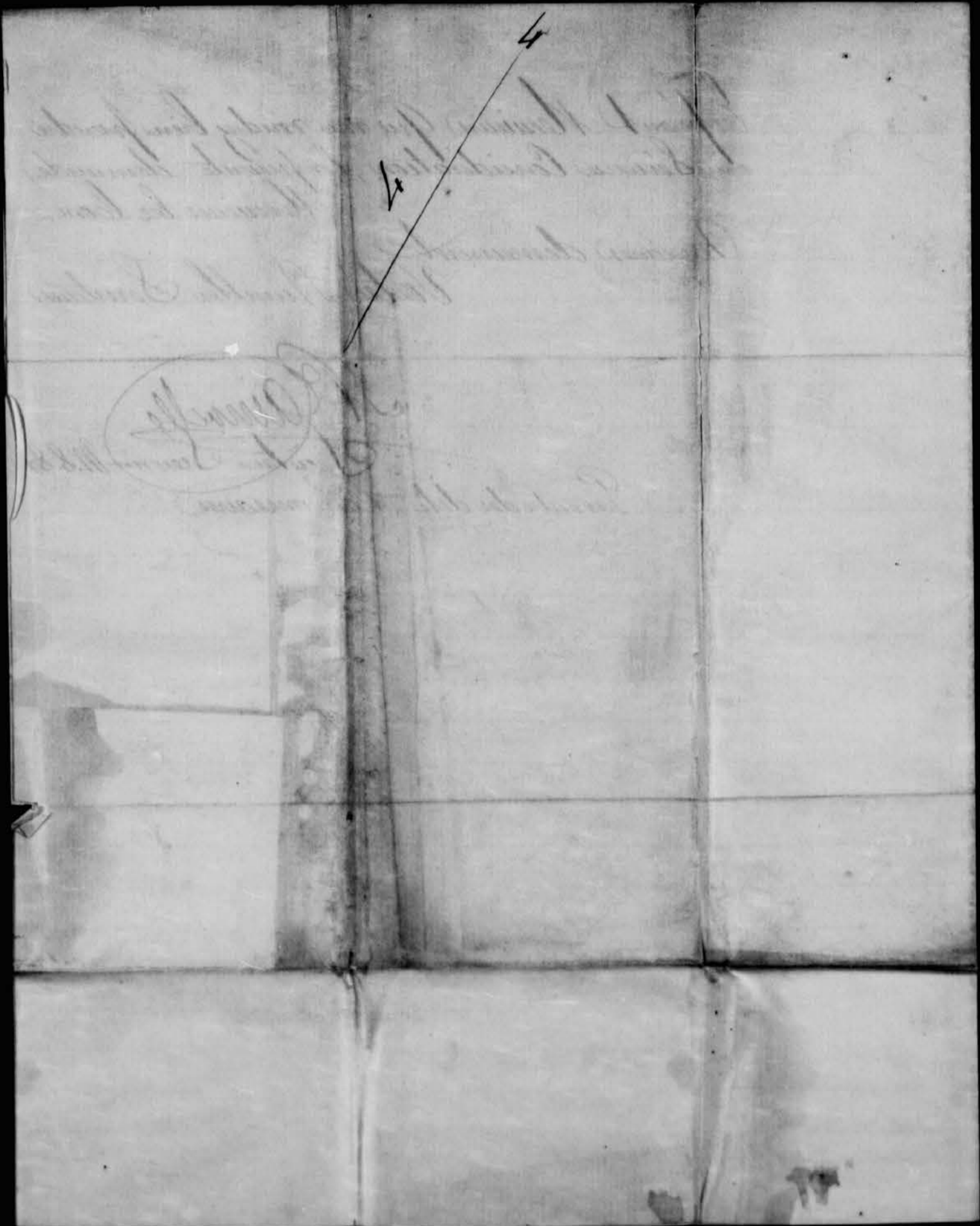
Respectueusement

P23/E2,3

*Esperant Messieurs que vous voudrez bien prendre
en Sérieuse Considération, la présente demande,
Messieurs les Com,
Missieurs de nouveau
Vostres Humbles Serviteurs*

*J. P. Rivelle
Secrétaire Secours M. & S.
Par ordre des dets Commissaires*

P23/E2,3



Province de Québec
District de Montréal
Municipalité de la Ville St-Henri

A N. Trudel, Sec. Maire, A. Charlebois
F. Brouillette, J. H. Beaudry, S. Pelletier
J. Davidson & O. Desève, fils, Secs, Conseillers

Memoire

Critique faite sur un rapport par les
Sous-maires, Alphonse Charlebois, Sec & François Brouillette
Sec, Conseillers, qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes, par nous,
pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil
le vingt-cinquième jour du mois courant, à huit
heures du soir, et qu'il y sera pris en considération les
objets suivants, savoir:

- 1^o Une lettre des Commissaires d'École concernant
le Collège Maron et l'opportunité de venir en aide
à la construction du dit Collège.
- 2^o Le choix d'un local pour l'office du Secrétaire
Général.
- 3^o Réparations dans la salle du Conseil
et blanchir de la dite salle.
- 4^o Demande de la location des Commissaires
sacrez dans la dite salle.
- 5^o Si c'est l'intention du Conseil de
s'occuper de la question de l'eau et de la
construction d'un aqueduc etc.
- 6^o L'opportunité de faire un emprunt
et la possibilité d'un règlement à cet effet.

St-Henri le 2 Janvier 1875

(Vraie copie)
A Charlebois

Signé } A. Charlebois Sec.
 } F. Brouillette Sec.

P23/E2,3

144.00
107.64

36.46

5

Montreal 27 Janvier 1876
 C. A. Dugas & Co.
 Secrétaire à la Municipalité de la Ville de
 St-Henri des Faubourgs
 — P. Q. —

Monsieur

Je prends la liberté d'exprimer respectueusement au Conseil, que je possède, dans la Municipalité de St-Henri, trois propriétés; lesquelles sont évaluées respectivement: \$ 450⁰⁰, \$ 4000⁰⁰, et \$ 2500⁰⁰ dollars; que cette évaluation est exorbitante et excessive; et que dans les temps les plus prospères, il m'aurait été impossible de réaliser ces différents montants; même en pendant à de longs termes de paiement; Enfin, que dans mon humble opinion, une évaluation respective, de \$ 200⁰⁰ / \$ 3000⁰⁰, + \$ 2000⁰⁰ dollars, pour ces trois propriétés, aurait été plus équitable et suffisante.

Je prie le Conseil de faire droit à ma requête, s'il le juge à propos; le tout néanmoins humblement soumis par

Votre très humble et dévoué Secrétaire
 Yc

C. H. Lefort

P23/E2,3



Ville de St-Henri 24 Janv 1876

S. Girouard Esq & Co

Monsieur

Le Conseil Municipal
 m'a chargé de vous soumettre cette question
 "Peut-il légalement souscrire une somme
 de ^{en faveur des Commissions de l'école St-Henri} pour aider à l'établissement
 d'un collège commercial (le Collège Masson
 par exemple) dans les limites de la
 Municipalité, et peut-il ~~tancer indifféremment~~
 Catholiques et protestants, ^{ou donner qu'à l'un} pour le paiement
 de telle inscription -

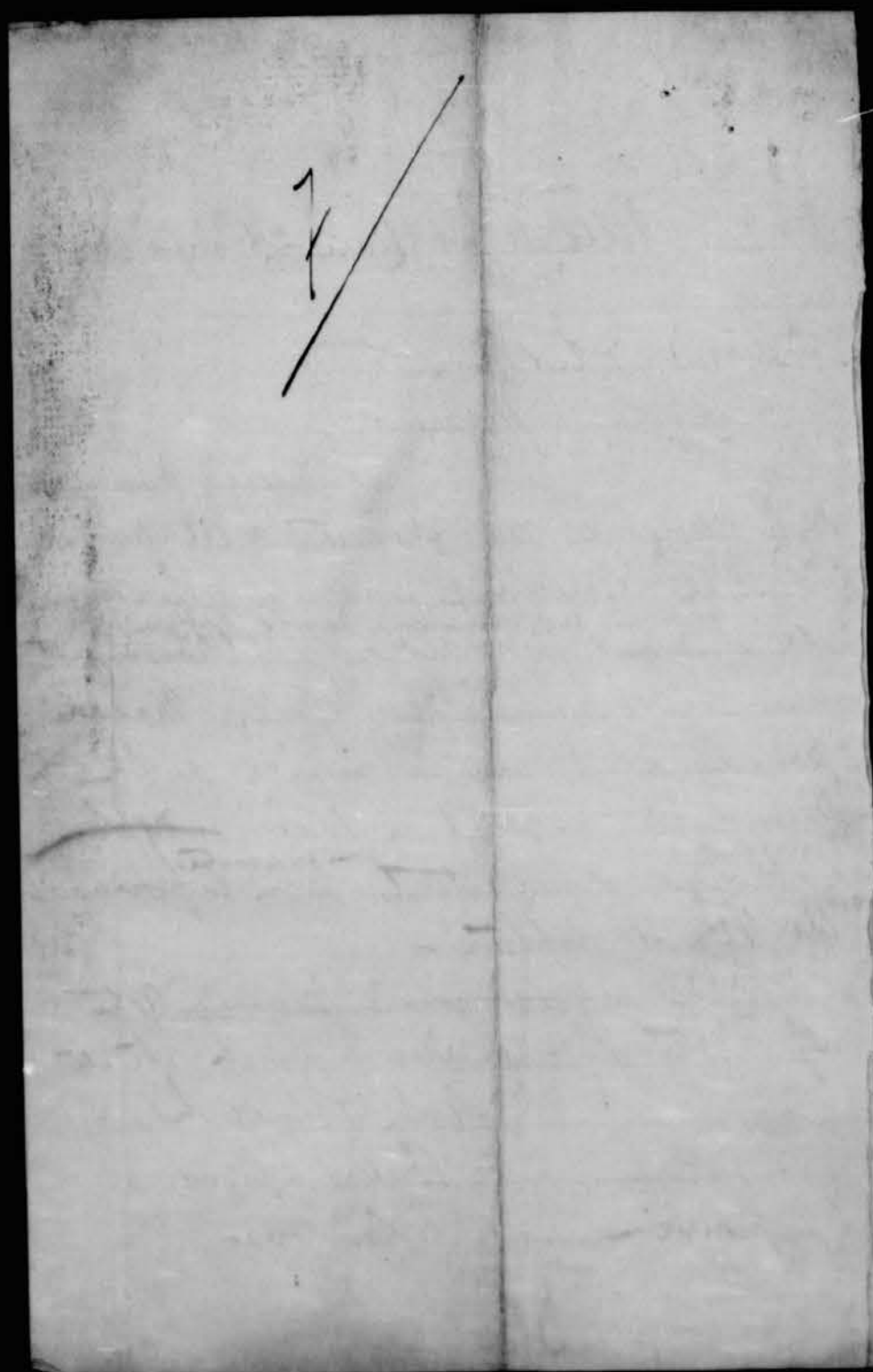
Un ~~rapport~~ sur ce plus à votre
 # Votre opinion sur le point de droit
 Votre obéissant
 C. Ami Dugas

Approuvé -

Seu vos-

51

P23/E2,3





Bureau du Greffier de la Cité,

HOTEL-DE-VILLE,

Montréal, 28 Janvier 1876.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil de Ville, à sa dernière assemblée, a nommé un Comité spécial pour considérer l'opportunité d'enlever les barrières de péage sur l'Isle de Montréal et que ce Comité doit s'assembler à l'Hôtel-de-Ville, mardi, le 8 Février prochain, à 2 $\frac{1}{2}$ heures p.m.

Ce comité désirerait avoir une entrevue avec les Maires des différentes municipalités intéressées et avec tels autres membres de leurs conseils respectifs qui voudraient bien être présents à cette réunion.

Vous voudrez bien en conséquence, avoir l'obligeance de communiquer au plus tôt le désir du comité à votre conseil et faire en sorte qu'il soit représenté à cette entrevue, soit par vous-même ou par votre représentant.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

Chs. Stackmeyer
Greffier de la Cité.

P23/E2,3



P23/E2,3

FACTORY
272, ST. MARY Street,



OFFICE AND WAREHOUSES
NO. 335, St. Paul St.,

The Canadian Rubber Company of Montreal.

Montreal, 29th January 1876

Mr Benoit Esq
St. Henri,
Dear Sir

Enclosed please find statement of a/c
for goods purchased, along with note, which we would
thank you to have signed by the proper authorities &
returned to us as soon as possible,

Your attention will oblige

Yours Truly
The Canadian Rubber Company
Chas Cook

P23/E2,3



P23/E2,3



CETTE PIECE

EST ABSENTE

DU DOSSIER

Province de Québec
 District de Montréal
 Municipalité de la Ville d'Henri

Je Justin Pierre Perreault, Cadastre
 domicilié en la Ville d'Henri sur des rues Regnaud & Lagrange
 étant dûment assermenté dépose et dit: que je me suis
 après transporté au domicile de chacun des personnes dont
 les noms suivent et que je leur ai remis la notice de leurs
 taxes municipales comme suit:

Le vingt janvier mil huit cent soixante-sept: à
 Pierre Leduc, Treffe Dorout, Nicolas Bisartton, Veuve
 Antoine Lacharme, Joseph Villeneuve, Patrick O'Leary,
 Adolphe Lamin, J. B. Vieu fils, Frs. Suprenant
 dit Lafontaine, Octave Brunon, tous demeurant
 dans la rue Lemire, en parlant à une personne raisonnable
 de leur famille - et à Louis d'Orge personnellement
 et à Etienne Ferras, personnellement, demeurant
 rue Brodie et à Gedeon Van demerant aussi rue Brodie
 en parlant à une personne raisonnable de sa famille -
 à Felix Clairoux, personnellement, rue Regnaud et
 à Louis Ferrer et Alphonse Charotte demeurant
 aussi rue Regnaud en parlant à une personne raison-
 nable de leur famille - et personnellement à Jérôme
 Tallefer, Ferdinand Fichand, Pierre Chroine,
 Miss Burroughs, Louis Papiu dit Barolet, Joseph
 H. Deschamps, Fabien Lénial, John Pickering,
 Pierre Viner dit Lavant, Joseph Gouvé, demeurant
 rue d'Henri, exception, et en parlant à un person-
 nable de la famille de Frederic Lefebvre, Veuve
 William Talbot, Louis Ducharme, Samuel Mc
 Donald, Toussaint Viel, Louis Piché, Auguste
 Laskle, William Clelland, Charles Kane,
 Joseph Lenoir dit Rolland, Veuve Joseph Cazelles
 Frs

et J. B. L. Cyr.
 P.P.
 CAD

Province de Québec
 District de Montréal
 Municipalité de la Ville d'Henri

Je Soussigné Pierre Perreault, Cadonnan
 domicilié en la Ville d'Henri sur des rues Regnaud & La-gro
 étant dûment assermenté dépose et dit: que je me suis
 capés transporté au domicile de chacun des personnes dont
 les noms suivent et que je leur ai remis la notice de leurs
 taxes municipales comme suit:

+ et J. B. G. Cyr.
 P.P.
 CAD

Le vingt quatre mil huit cent dix sept: à
 Pierre Leduc, Treffe Dorot, Nicolas Biscaillon, Veuve
 Antoine Lacharme, Joseph Villeneuve, Patrick O'Leary,
 Adolphe Larin, J. B. Vian fils, Frs. Supérieur
 dit Lafontaine, Octave Brunon, tous demeurant
 dans la rue Lemaire. en parlant à une personne raisonnable
 de leur famille. et à Louis & Onge personnellement.
 Et à Edmond Ferras, personnellement, demeurant
 rue Brodie et à Gedeon Vian demeurant aussi rue Brodie
 en parlant à une personne raisonnable de sa famille.
 à Felix Clairoux, personnellement, rue Regnaud et
 à Louis Ferrer et Alphonse Charotte demeurant
 aussi rue Regnaud en parlant à une personne raison-
 nable de leur famille. et personnellement à Jérôme
 Tallefer, Ferdinand Fichand, Pierre Chroine,
 Mrs Burroughs, Louis Papi dit Barolet, Joseph
 H. Deschamps, Fabien Soucial, John P. Kermig,
 Pierre Viner dit Lavant, Joseph Gouin, demeurant
 rue d'Henri, ~~exception~~, et en parlant à un person-
 nable de la famille de Frederic Lefebvre, ve.
 William Talbot, Louis Ducharme, Samuel Mc
 Donald, Toussaint Viel, Louis Piché, Auguste
 Lathle, William Clelland, Charles Kane,
 Joseph Lenoir dit Rolland, Veuve Joseph Cazaban
 Frs

Frs. X. Cayeais, Joseph Panlet, Hyacinthe Bourget
 Jos. E. Miller, François Logani, Widor Carroll,
 Joseph Young, Louis A. Desrosiers, sans demeurer
 rue St. Henri, et Joseph Bondeias demeurant rue
 St. Germain & Michail Riley (Cheriton), Alexis
 Ouellette, Onézime Labaie, Veuve Duffy, Jérôme
 Lafrance, James Fox, demeurant tous rue Bethune,
 et Thomas James Christmas, Jean St. Laframme
 Ladislas Gausseman, Veuve Olivier Pindel, J.
 M. Carthy, Louis Picard, Jean E. Desrosier, Joseph
 Théophile Vincent sans demeurant rue St. Henri, et

Et le vingt et unième jour de janvier j'ai remis
 les dites notices à: Emile Des Louis Rolland &
 Pictoring, Daniel Lefebvre, Stanislas Guenerville
 Joseph Sicari, Paul Ledue, personnellement et
 à Augustin Pantalim Papineau, Anton Sarault
 Joseph Sarault, Léon Fortlefer, Alexandre
 Desere, M^{me} Veuve Frs Gaudreau demeurant
 rue St. Antoine & à Alfred Guenerville, Lefebvre
 & Pagnuelo, Cyprien Guenerville, George Sarnett
 Jean Sarnett, J. St. J. Ponce, Chs. A. Lefrançois
 O. Corson demeurant tous rue St. Henri et
 parlant à une personne raisonnable de leur famille
 ainsi qu'à Méthine St. Jean, Joseph Jacobe
 demeurant tous deux rue Bonaventure.

Et le vingt deuxième jour de janvier j'ai remis
 les dites notices à Henry Goin, Michel demeurant
 rue St. Germain et à Michel Chanotte demeurant
 rue Lemaire et à John Mitchell & Alfred
 Desrocheau demeurant rue Atwater, personnellement.

Et j'ai remis les dites notices à une personne raisonnable
 de la famille des personnes dont les noms suivent:
 Dominique St. Louis, Joseph Beauvolet, Robert
 &

Frs. X. Cayeclair, Joseph Panlet, Hyacinthe Bourassa
 Jos. E. Miller, François Lagasse, Widor Carroll,
 Joseph Young, Louis A. Desrosiers, sans demeurer
 rue St. Henri, et Joseph Bondeiras demeurant rue
 St. Germain & Michail Riley (Kenton), Alexis
 Ouellette, Onézime LaHaré, Veuve Duffin, Jérôme
 LaFrance, James Fox, demeurant tous rue Bethune,
 et Thomas James Christmas, Jean St. Laflamme
 Ladislas Dansereau, Veuve Marie Turdel,
 M. Langhey, Louis Picard, Jean E. Deseré, Joseph
 Théophile Vivant sans demeurant rue St. Henri, et

Et le vingt et unième jour de janvier j'ai remis
 les dites notices à: Emile St. Louis Rolland &
 Pictorin, Daniel Lefebvre, Stanislas Guamerille
 Joseph Sicari, Paul Ledue, personnellement et
 à Augustin Pantalim Papineau, André Larault,
 Joseph Larault, Léon Taillefer, Alexandre
 Deseré, M^{me} Veuve Frs Gaudreault demeurant
 rue St. Antoine & à Alfred Guamerille, Lefebvre
 & Bagnuolo, Cyprien Guamerille, George Sagnette
 Jean Samois, J. St. J. Ponce, Chs. A. Lefrançois
 O. Corson demeurant tous rue St. Henri et
 parlant à une personne raisonnable de leur famille
 ainsi qu'à M^{re} Marie St. Jean, Joseph Jacob
 demeurant tous deux rue Bonaventure

Et le vingt deuxième jour de janvier j'ai remis
 les dites notices à Henry Goin, Michel demeurant
 rue St. Germain et à Michel Charotte demeurant
 rue Lemoine et à John Mitchell & Alfred
 Desrochers demeurant rue Atwater, personnellement
 et j'ai remis les dites notices à une personne raisonnable
 de la famille des personnes dont les noms suivent:
 Dominique St. Denis, Joseph Beauvolet, Robert
 &

A. Douglas, Louis D. Moichal, Louis Boudrias, Joseph
 Menant Deschamps, Joseph Hecla & Orage, Antonin Ethier
 J. B. Legois, Lotique Lachaine, Thomas Lecavalier,
 Leon Taillefer de Larue Lemain et Eustache Houtubert,
 Mary Roach, Vitalin Clairmont, Joseph Lyburner,
 Amable Deravennes, Amos Robit, David Robit,
 Ludger Robit, Michel Melanby, Orens H. Dupresne,
 Joseph Lemir, Benjamin Goyer de Belisle, Michel
 Duels, Alfred Duels, Jeremie Duels, John Melbomon
 Georges B. Duckham, James Waldie, Francois Bernard
 H. Duels tous de Larue & Joseph & Francois
 Bernard, William Duels et Joseph Desautels fils tous
 tous de la rue Atwater.

En fin de quoi je donne et certifie ce traité
 et unen jour de janvier mil huit cent soixante six

Attesté ce traité et unen jour de
 janvier 1876 a St. Henri par devant moi
 le magistrat Adolphe Dugas juge de paix
 le Greffier Dugas

Pierre Demault

Sec. Res. Com. Ville de St. Henri -

P23/E2,3



Certificates of Post Office Registration

James West

By C. A. Sugar, Sec. Treasurer



N ^o 25	C. Hudson	Montreal
" 26	Wilfrid Richard	"
" 27	William Henderson	"
" 28	Nelson Mann	"
" 29	Edmunda Arser	"
" 30	Patrick Hauragan	"
" 31	Patrick Murphy	"
" 32	Edmunda Plouffe	"
" 33	Stanislas Auger	"
" 34	Algerine H. H. H. P.	"
" 35	Theodore White	"
" 36	Antoine Surprenant	St. S. Gabriel
" 37	J. A. S. P.	Montreal
" 38	Jacques Piquet P	"
" 39	John Royd P	"
" 40	Geant. Languedoc P	"
" 41	James Dumas	St. S. Gabriel
" 42	Charles Paré	Montreal
" 43	Henry Matt	"
" 44	Madame Lemaitre	"
" 45	Robert Matthews	"
" 46	Archibald Mullie	"
" 47	William Hobb	"
" 48	Louis H. H. H.	"
" 49	Victor Leroy	"
" 50	William Samuel P	"
" 51	Francis Godin P	"
" 52	Alphonse Lacombe de Languedoc	"
" 53	P ^{re} Desjardins	"
" 54	Herbert Nicholson	"

P23/E2,3

N ^o	Sully	Montreal
53	Louis Guillard	Montreal
56	Gaspard N. Sauteris	"
57	Horatiana Terin	"
58	Manuel Lellanc	"
59	Leon Lortie	"
60	Mark Bridge	St. Paul
61	Hercule Sauteris	Montreal
62	Benjamin Ledue	St. Paul
63	Vincent Cluinet	Montreal
64	Dana Labrie	"
65	A. Brunet Avoat	"
66	Joseph Richard	"
67	John Rhind	"
68	Charles Lapierre	"
69	Alfred Leflamme	"
70	Henri Roman	St. Paul
71	Simon Huet dit Richard	St. Paul
72	Philias Grand	Montreal
73	Joseph Berthiaume	"
74	Bernard Fournier	"
75	Samuel Borne	"
76	Napoleon Laroc	"
77	James Galley	"
78	Benjamin Desrochers	"
79	Joseph St. Pierre	"
80	W. J. Buchanan	"
81	Felia Bignault	"
82	J. H. Handfield	"
83	Jerome Gougeon	"
84	J. C. Hurton	"
85	Thomas C. Jones	"
86	Thomas Husella	"
87	A. G. W. Osgood	"
88	Leroux & Dubois	"
89	Alfred Suel	"

No	Suit	
90	Samu Demers	Mutual
91	Marcellin Charon	"
92	Urbain St. Marie	"
93	John Raymond	"
94	Prosper Leroux	"
95	John Stewart	"
96	Robert Allaire	"
97	Uctave Fournier	St. Joseph
98	Edouard Marcell	Mutual
99	J. A. Leduc	"
100	William Kelly	"
101	Adolphe Larin	"
102	Hyacin Duchesne Jr	"
103	Alouan McConville	"
104	Thomas Sutton	"
105	Prosper Vauclair	"
106	William Morgan	"
107	Robert Ruffin	"
108	Marie Langton W.	"
109	Marcus Richer	"
110	L. J. M. Gervais	"
111	Joseph Villeneuve	"
112	Pierre Michel And	St. Gabriel
113	Cleophas Patenaude	Mutual
114	James McQuinn	"
115	Lea Lérin	"
116	Michael Guarnay	St. Gabriel
117	Felix Duchesne	N. B. St. Jacques
118	Meas Hani	Mutual
119	J. L. Payette	"
120	L. M. Tutney	"
121	James Allan	"
122	George Sharp	"
123	Richard Soudon	"
124	Robert Brown	"

125	R. G. Jamieson & Co	Mounted
126	Thos. Patton	"
127	Richard Patton	"
128	Richard Jelleyman	"
129	Edward, Revans	"
130	Wm L. J. Methot	"
131	John Wetherwood	"
132	Chas. Bailey Jr	"
133	George Rogers	"
134	J. W. Mitchell	"
135	William Kinlock	"
136	William Drysdale	"
137	J. H. Hutchison	"
138	John Glewon Hayes	"
139	Stephen Chretien	"
140	J. P. Pasquet	"
141	Geo. LeCamp	"
142	Olivier Gibeau	"

Notary General
 J. Charlebois
 of M.A.


178
 5
 45.90

21

13

Ville St. Jean 1^{er} Fevrier 1876

M^r S. Delisle, J. Davidson,
A. Lemerre Jr & A. Charlebois Esq.

Sur la requête de M^r A. Charlebois
Se, Vous êtes priés d'assister à la
séance du Comité de l'égout qui
aura lieu demain mardi 2 courant
à la salle du conseil de la municipalité
à 2 heures de l'après-midi -

Ville St. Jean 1^{er} Fevrier 1876.

E. Sedore

ans. Sec. Gén.
A. Charlebois

Province de Québec
 District de Montréal
 Municipalité de la Ville d'Henri

Je soussigné Ulric Delisle, Broqueleur
 domicilié au Village Delisle rue Workman
 ayant dûment assermenté dépose et dis : que j'ai
 après transport au domicile de chacune des personnes qui
 sont les noms suivants et que je leur ai remis la notice
 de leurs taxes municipales comme suit le dix neuf janvier personnellement
 James O'Meara, M^{re} Luffrell, M^{re} Marie H. Rivet
 John Findlay, Joseph Corbille, tous demeurant dans
 la rue Allen, François Lapointe, Celestin Lanthier, Patrick
 Birmingham, Louis Lapierre, tous demeurant dans la
 rue Bonaventure et David Stewart demeurant dans la
 rue Luemel. Et le même jour en remettant la dite
 notice à une personne raisonnable demeurant chez Félix
 Rochon, Frank Smith, George Wilson, James McGuire,
 Paul Gibbons, René Moine, Michel Gagnon, John
 Davis, Alfred Pilon, Lotique Leroux, James Turner,
 Thomas Buckingham, Stephen Furlong demeurant tous
 dans la rue Allen & chez Lambert Verdon, Olivier Sauré,
 Antoine Libonier, Joseph Laplante, Honoré Piché &
 Alfred Laberge, demeurant tous dans la rue Bonaventure
 & chez Owen Locken, John Tierney, Pierre Caquette &
 Joseph Caquette demeurant tous dans la rue Luemel
 et le lendemain vingt et un janvier je me suis personnellement
 transporté chez les personnes dont les noms suivent et j'ai leur en
 remis personnellement la dite notice : Madame Marie Jacques
 Lavert, Ritchot Mathews, Jeanne & Estienne, J. St.
 Fortier, Procul Piché, Alexis Godone père, J. H. Sorel
 demeurant tous rue St Joseph. Et en parlant à une personne
 raisonnable de la famille de : Olivier Pallin, Henri & Denis
 Louis Bernier, Alexis Piché, Madame Joseph Cadotte,
 Jean H.

14

Jean B^e Charbonneau, William Spindale, Alphonse
Hurtubise, Joseph Normand, Andre B. Giguere,
Jean B^e Sicari, Gilbert Decarie, Samuel Johnson,
John Outket, Madame Vero Thurler. & le lendemain
vingt deux janvier j'ai delivré les dites notices a
Monsieur Robillard & Charles Barbeau personnellem^{ent}
et a M^oire Dore en parlant a une personne raisonnable
de sa famille.

Et le vingt quatre de janvier j'ai personnellem^{ent}
personnellem^{ent} les dites notices a Martin O'Neil, James
X. Nastont, Octave Normandeau, Theophile Lebrun,
Julien Martineau, Edouard Pheasant, Felix Desperois,
Jacques Dutoit, P. A. Frutens, demourant tous dans
la rue St Joseph & en parlant a une femme raisonnable
de la famille de Henry Courau, Louis Fortin,
Marthe Moreau, Alphonse Brunet, Edouard Canale
& Charles Lalonde demourant tous rue St Joseph

Et le vingt cinq de janvier a une femme raisonnable
de la famille de Joseph Desperois.

par chaque
contribuable.

Ulric x Delisle
margue
Cul
Remise
Cul

Et les dites notices contenaient le compte
detaillé des taxes dues, suivant le role de perception
actuellement en force dans cette municipalité et de plus
des notifications de payer les dites taxes sous les quinze
jours suivants la signification des dites notices.

En foi de quoi j'ai delivré le present certificat ce premier
jour de Février mil huit cent cinquante sept

Assurances devant moi ce premier
jour de février mil huit cent cinquante sept

C. Ulric Dufay
Sec. des.

Ulric x Delisle
margue

E. Edouard
Remise

Province de Québec
 District de Montréal
 Municipalité de la Ville S^t Henri

Je Léon Leduc de la ville S^t Henri,
 ayant été nommé Assistant Secrétaire Trésorier
 de cette municipalité par M^r C. Armand Dugas, ancien
 Secrétaire Trésorier de la dite Municipalité j'ai serment que
 je remplirai bien et fidèlement les devoirs de cette charge
 et cela au meilleur de mon jugement et de ma
 capacité.

Qu'il me soit en aide -

Assermenté le deuxième jour de
 janvier 1776 à S^t Henri par devant
 M^r le Juge.

Léon Leduc

A. Dugas

Juge de paix p^r le District de Montréal

P23/E2,3

15

[Faint, illegible handwriting on aged paper, possibly bleed-through from the reverse side. The text is arranged in several lines across the page.]

Province de Quebec
District de Montreal
Municipalite de la Ville d'Henri

Le Soussigné George Dubreuil, Etudiant en droit
domicilié dans la ville d'Henri, rue d'Henri etant dument
assermenté depose et dis que je me suis exprès renseigné
au domicile des personnes dont les noms suivent et que je
leur ai remis le compte detaillé des taxes dues par elles, im-
port le role de perception actuellement en force dans cette
Municipalite et de plus les notifiés de payer les dites taxes
sous les quinze jours suivant la signification de la notice
Le douzième jour de janvier à: Joseph Comrie, person-
nellement - Et le même jour à: Michel Vallée, Verve
Louis Brunet, Camille Daignault, Frédéric Daignault,
Emercy Poirier, Origène Legault ait Desclauxiers, George
Edwards, John Cooper, Stanislas Dubois, Pierre Laravie
Louis Laravie, Louis Comillard, Rene Lapointe, Laurent
Paladeau, Joseph Chalotte, Hubert Leroux, Jean-Baptiste
Lapointe, en parlant à une personne raisonnable de leur
maison - demeurant tous rue Workman

* Louis Roy
M.D.
A.D. 98

Et le quatorzième jour de janvier 1876 à: Elgie
Froy, Hubert Morin, Octave Poirier, personnellement,
demeurant tous trois rue Workman et le même jour à
Charles Renaud, Docteur Comrie, Jacques Laravie,
George Martineau, Louis Desloges, Charles Labrousse,
G. B. Bastien ait Lapoirie, Alexis Godere, fils, Joseph
Beauchamp, Eustache Beauchamp, Emmanuel Beauchamp,
Louis Glade, tous demeurant rue Workman en parlant
à une personne raisonnable de leur maison, et le même
jour à George Davis, A. Turpin, William Howard
ainsi bien demeurant rue Delisle (remis à eux personnellement)
et le même jour à Gilbert Leroux, Jules Terrault, Paul
David Papineau, Peter Hodder, Edmond Brown
Louis

Province de Québec
 District de Montréal
 Municipalité de la Ville d'Henri

Le Sousigné George Dubreuil, Etant en son domicile dans la ville d'Henri, rue d'Henri etant devant assermenté depose et dit que je me suis exprié par écrit au domicile des personnes dont les noms suivent et que je leur ai remis le Compté détaillé des taxes dues par elles suivant le rôle de perception actuellement en force dans cette Municipalité et de plus les notifiant de payer les dites taxes sous les quinze jours suivant la signification de la notice. Le douzième jour de janvier à: Joseph Bongie, personnellement. Et le même jour à: Michel Vallée, Verve Louis Brunet, Camille Daignault, Frédéric Daignault, Emery Poirier, Origine Legault ait Leclercq, George Edwards, John Cooper, Stanislas Dubois, Pierre Larava, Louis Larava, Louis Camillard, Xavier Lapointe, Laurent Paladeau, Joseph Chalotte, Hubert Larose, Toussaint Lapointe en parlant à une personne raisonnable de leur maison (demeurant rue Workman

x Louis Roy
 M.D.
 D.D. 98

Et le quatorzième jour de janvier 1876 à: Léopold Froy, Hubert Morin, Octave Poirier, personnellement, demeurant sous trois rue Workman et le même jour à Charles Renaud, Lucille Bongie, Jacques Larava, George Martineau, Louis Desloges, Charles Larivaine, J. B. Bastien ait Lapointe, Alexis Coare fils, Joseph Beauchamp, Eustache Beauchamp, Emmanuel Beauchamp, Louis Gladu, tous demeurant rue Workman en parlant à une personne raisonnable de leur maison, et le même jour à George Denis, A. Turpin, William Howard sous trois demeurant rue Delisle (remis à eux personnellement) et le même jour à Gilbert Leroy, Jules Terrault, Fils David Papineau, Peter Hodder, Edmond Brown Louis

Louis Berube, Louis Comtois, Guillaume Bonnerille,
Joseph Pichabreault, M^{re} J. B. Charbonneau, Francois
Boyer, Antoine Labelle, John Lovett, Michael Cannon,
William Brown, James Trumble, Hugh Braken,
sans demeurant rue Delisle, en parlant a une personne
raisonnable de leur maison.

En foi de quoi j'ai delivré le present Certificat
le deuxieme jour de Janvier mil huit cent soixante deux.

Apparue devant moi ce deuxieme
jour de Janvier mil huit cent soixante
deux en la ville d'Heure

A. Duchonil
Etd. en Droit

Ad Duges p 17.

91

Louis Berube, Louis Comtois, Guillaume Bonnerille,
Joseph Pichabreault, M^{re} J. B. Charbonneau, Francois
Roger, Antoine Labelle, John Lovett, Michael Cannon,
William Brown, James Trumble, Hugh Braken,
sans demeurant rue Delisle, en parlant a une personne
raisonnable de leur maison.

En foi de quoi j'ai delivré le present Certificat
ce dixième jour de Février mil huit cent soixante cinq.

Approuvé devant moi ce dixième
jour de Février mil huit cent soixante
cinq en la ville d'Heuni

Le Notaire
C. d. en Droite

A. Dugas p. n.

P23/E2,3



CETTE PIECE

EST ABSENTE

DU DOSSIER

Montreal, Feb 4/76

A C Dugas Esq.
"Security Loan Corp"

Dear Sir

I beg to remind
you that the S. H. Inc. Corp-
oration promissory notes -
being new note to the amt
of One hundred & fifty one \$100
Dollars due on the 20th Inst.
and a renewal of another note
becoming due on the 27th Inst.
both of these notes are lying in
the City Bank (New) You
respectfully request to provide
for the same and oblige
B. Furness
per J. H. Harris.

81

P23/E2,3

Feb 14th

Dear Sir

Just received your
letter of the 3rd inst^o
Have never received
any account whatever

If you will send me
an account I will
attend to it

Yours sincerely

W. Brewster

38 Beaver Hall Terrace

19

OFFICE
604 ST. JOSEPH STREET.

Canada Marine Works,

Montreal, 5th February 1876.

A. Aime Duggs Esq.
Secretary - Treasurer,
Corporation of the Town of St. Henry.

Dear Sir,

With reference to the a/c you have against me for business tax (say \$12⁰⁰/₁₀₀) - I beg to state that as I carry on no business in your Municipality, I should not be charged with a business tax. My business lies within the City of Montreal and I pay a business tax to the City Corporation.

Hoping that you will get this error rectified in my account for taxes

I remain,

Yours very truly,

A. Cantiro

per Andrew Simpson.

P23/E2,3

20

[Faint, mostly illegible handwritten text in French, possibly a ledger or account book, with a large handwritten number '20' in the center.]

D. Girouard, D.C.L.
Advocate.

67, St. Sulpice Street,
Montreal 5th July 1876.

Gentlemen,

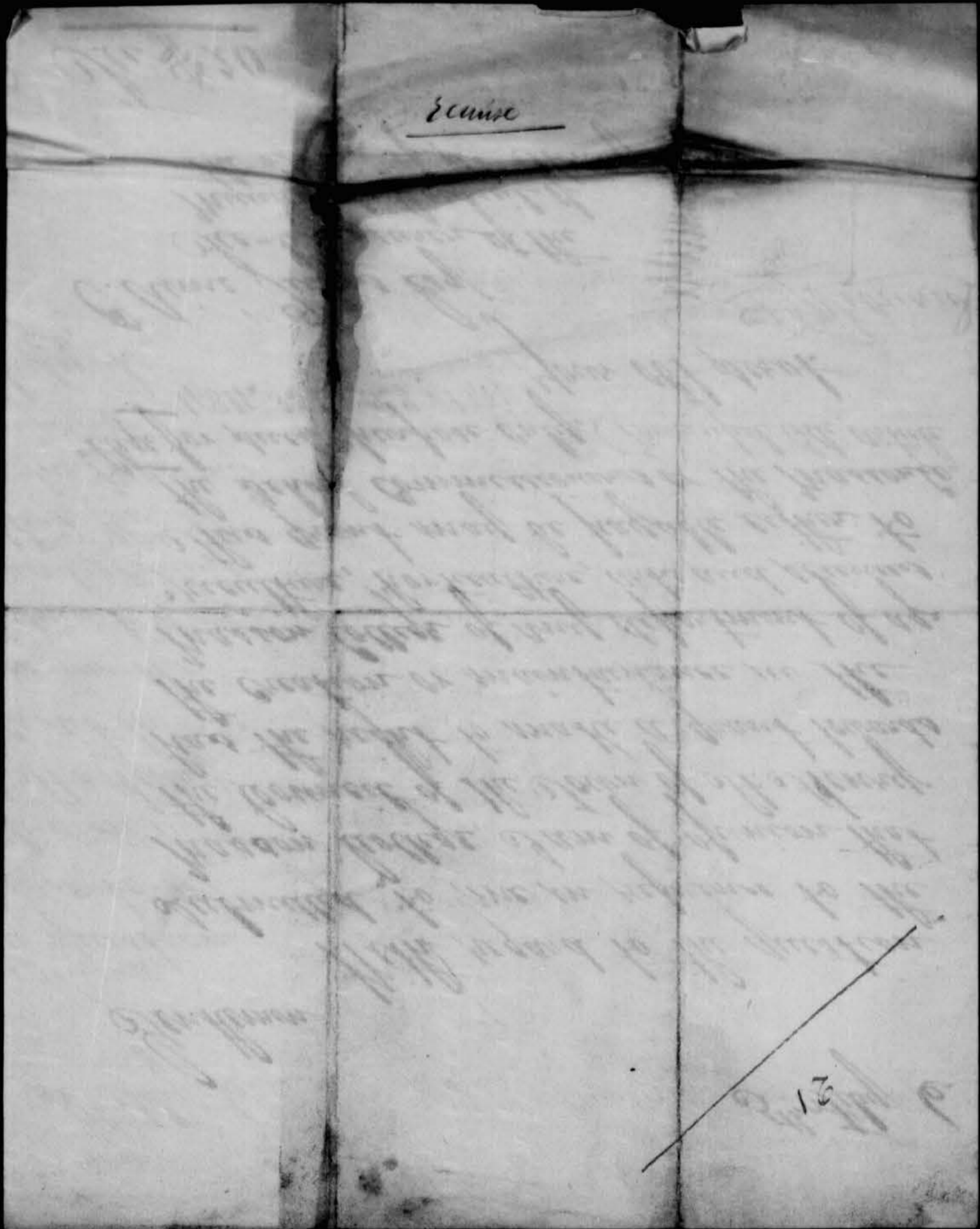
With regard to the question submitted to me in reference to the Masson College, I am of opinion that the Council of the Town of St. Henry has the right to make a grant towards the creation or maintenance in the Masson College, of any department of agriculture, horticulture, arts and sciences. This grant may be payable either to the School Commissioners or the Masson College for such purpose only. (Municipal Code, article 484, 35th Sec., Ch. 8, Art. 13)

Your obt. servt.

To,
C. Aimé Pugas Esq.
Sec-Treasurer of the
Municipal Council of
the Town of St. Henry

D. Girouard

Fee \$20

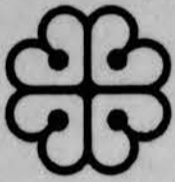


course

21

P23/E2,3

P23/E2,3



CETTE PIECE

EST ABSENTE

DU DOSSIER

et nous imposer seulement
dans chacune de ces deux
ville la portion de terrain y
Comprise

Dans l'espérance que vous
voudrez bien prendre notre demande
en considération nous avons
l'honneur d'être vos très humble,
et très Obéissants serviteurs

Procureur Procureur

O'Sullivan

23

Montréal 7 février 1875

A M^{rs} L. Meunier & Meunier Les
Conseillers de la ville de Ste-Henri

Nous sommes fiers de vous observer
à M^{rs} L. Meunier Les Conseillers que
nous sommes imposés par la
Cité de Montréal & par la
ville de Ste-Henri

Procureur Procureur estimé 27200
et Olivier Pellerin \$ 1000 -

Comme ces deux impositions
sont illégales nous avons l'honneur
de vous prier de vouloir bien établir
d'une manière exacte et juste
la limite séparant la cité de
Montréal et la ville de Ste-Henri

respectfully protest against such
heavy taxation -

Hoping you will give the
matter your favorable consid-
eration

Yours truly

J. O. Buchanan

55 1/2 Craig St.

Montreal 8 Feb. 1876

To the Mayor &
Comptroller of the City of Montreal
Gentlemen.

I received notice of
taxes on my property corner of
St. Rosemont & West Street, assessed
at \$900, which I consider entirely
too much, and more than it would
realize today by auction.

The object of this note is to ask
you to reconsider the matter and
reduce the valuation. I have been
subjected to great annoyance by
wages being put around the pre-
-mises, including persons by means
destroying my property, tearing up
side walks & in the absence of any
protection against such injuries.

sans présents afin de me
 permettre de demander combien
 j'ai été surchargé - Comme
 je desirais éviter toute
 contestation légale avec le
 conseil de St-Henri, j'ai
 ne pas été forcé de solliciter
 des objections qui pourraient
 être nuisibles & créer des
 embarras, j'ai donc
 j'attends que ma demande
 sera acceptée - Veuillez
 transmettre cette lettre à
 la mairie, en même temps
 accepter mes excuses si
 je ne vous envoie pas une
 copie en forme, mais me

St-Henri le 8 Janvier
 1876.



Monsieur,

Ce n'est que le soir
 de janvier dernier, que j'ai
 appris par le Mr. le conseiller
 Davidson, que le montant
 de mes taxes pour l'année
 courante s'élevait à la somme
 exorbitante de \$ 863-33 -
 représentant un volume en
 capital de \$ 129,000 - Comme
 j'étais en ce moment
 pour l'année, ma maison

J'en crains si fort que
j'ai même de la difficulté
à t'en écrire -

J'ai l'honneur d'être
Monsieur
Vtre très dévoué
A. J. [Signature]

Mme Dugas
Anot
Sec. Ins.
P. S. H.

10/10

Je dit ^à M. Davidson
par les colleues arants
certainement essayé la balance
de mon propriété, & même
ne m'arant pas, donné crédit
pour les terrains vendus par moi
(ce m'appart au plan fait par
M. Phil) pour l'ouverture
de mes état la police est
en plein usage, au point
arantage des habitants de
la ville de St Honoré - je
suis sûr que de tout
bien plus St Honoré
ne de la main & ne puis
les conseils de m'accorder
un arrangement ^{à laquelle} les colleues

P23/E2,3



CETTE PIECE

EST ABSENTE

DU DOSSIER

On this twelfth day of the month of February, in the year of our Lord, one thousand eight hundred and seventy six.

At the special request of James Davidson, of the parish of Montreal, yeoman, I, the undersigned Notary Public duly commissioned and sworn in and for that part of the Dominion of Canada, called the Province of Quebec, residing in the City of Montreal, in the said Province; went personally to the office, in the said parish of Montreal, of "The Corporation of the Town of Saint-Merry," where being and speaking to Leon ⁺ of said Corporation Lieutenant Secretary Treasurer, in charge of said office I did and do hereby tender and offer under protest for and on behalf of the said James Davidson unto the said Corporation in payment of all taxes, general and special, claimed by the said Corporation from the said James Davidson, the sum of eighty five dollars and nine cents current money of Canada, consisting of legal tender notes of the following denomination to wit: One fifty dollar legal tender note, one five dollar legal tender note, fifteen ten dollar legal tender notes, one five cent silver coin and four one cent copper coin, hereby however specially reserving all rights of action at Law which the said James Davidson claims to have against the said Corporation for the unlawful, illegal and unwarrantable seizure which the said Corporation have taken and levied against the goods and chattels

+ of said Corporation

[Signature]

On this twelfth day of the month of February, in the year of our Lord, one thousand eight hundred and Seventy Six.

At the special request of James Davidson, of the parish of Montreal epouvaux; I, the undersigned Notary Public duly commissioned and sworn in and for that part of the Dominion of Canada, called the Province of Quebec, residing in the City of Montreal, in the said Province, went personally to the office, in the said parish of Montreal, of "The Corporation of the Town of Saint-Maurice," where being and speaking to Leon ^{+ of said Corporation} Lieutenant Secretary Treasurer, in charge of said office I did and do hereby tender and offer under protest for and on behalf of the said James Davidson unto the said Corporation an payment of all taxes, general and special, claimed by the said Corporation from the said James Davidson, the sum of eighty five dollars and nine cents current money of Canada, consisting of legal tender notes of the following denomination to wit: One fifty dollar legal tender note, one five dollar legal tender note, fifteen two dollar legal tender notes, one five cent silver coin and four one cent copper coin, hereby however specially reserving all rights of action at Law which the said James Davidson claims to have against the said Corporation for the unlawful, illegal and unwarrantable seizure which the said Corporation have taken and levied against the goods and chattels

chattels of the said James Davidson,
for the recovery of said Taxes and also for
the recovery back of the said Taxes or such
portion thereof as the said James Davidson
claims are illegally charged; further the
said James Davidson declares the said
monies to be so paid under protest
and under all reserves of his rights to
recover damages from said corporation.

To all of which I received from
answer speaking as aforesaid

I accept said offer on behalf of the
Corporation of the Town of St Henry subject to
reserving our claim for the
costs of suit in this case
(Signed) Leon Leduc
ass. Sec. Leo
St H

which answer being unsatisfactory, I,
the said Notary, at the said request and
speaking as aforesaid, have protested and
by these presents do most solemnly protest
against the said corporation of the Town
of Saint Henry and all others whom the
same doth, shall or may in any way
concern for all costs, losses, damages and
expenses which the said James Davidson
hath already suffered or which he may
hereafter in any way suffer and for all
that which I ought to protest for in such
a case, for and in consequence of all and
every the causes and reasons above
mentioned or incidental thereto to be
recovered at time and place convenient.

And to the end that the said
corporation of the Town of Saint Henry
may not have cause to plead ignorance
in the premises, I did also at the same
time

Chattels of the said James Davidson
for the recovery of said Taxes, as also for
the recovery back of the said Taxes or such
portion thereof as the said James Davidson
Claims are illegally charged; further the
said James Davidson declares the said
Monies to be so paid under protest
and under all reserves of his rights to
recover damages from said Corporation.

To all of which I received from
answer speaking as aforesaid

I accept said offer on behalf of the
Corporation of the Town of St Henry subject to
reserving our Claim for the
costs of suit in this case

(Signed) Leon Ledieu
Asses. Secy
St H

Which answer being unsatisfactory, I,
the said Notary, at the said request and
speaking as aforesaid, have protested and
by these presents do most solemnly protest
against the said Corporation of the Town
of Saint Henry and all others whom the
same doth, shall or may in any way
concern for all costs, losses, damages and
expences which the said James Davidson
hath already suffered or which he may
hereafter in any way suffer and for all
that which I ought to protest for in such
a case, for and in consequence of all and
every the causes and reasons above
mentioned or incidental thereto to be
recovered at time and place convenient.

And to the end that the said
Corporation of the Town of Saint Henry
may not have Cause to plead ignorance
in the premises, I did also at the same
time

time, speaking as aforesaid, serve the
said corporation with a certified copy
hereof for signification hereof, these
presents executed under the number
Six thousand one hundred and twenty
four.

In test veritatis

(Signed) P. J. Devlin A. J.

A true copy of the original hereof remaining on file
in my office. The marginal notes appurtenant thereto

P. J. Devlin A. J.

time, speaking as aforesaid, serve the
said Corporation with a certified copy
hereof for signification hereof, these
presents executed under the number
Six thousand one hundred and twenty
four.

In test veritatis

(Signed) P. J. Devlin A.T.

A true copy of the original hereof remaining of record
in my office. No marginal notes appear as good

P. J. Devlin A.T.
" "

P23/E2,3

No 27 No 6124.

12th February 1876.

Order and Protest
at the request
of
James Davidson
against
The Corporation of the
Town of St. Henry.

J. Davidson

O. J. Devlin M.P.

P23/E2,3

N^o 27 N^o 6124.

12th February 1876.

Order and Protest
at the request

of
James Davidson

against
The Corporation of the
Town of St. Henry.

1st Copy

O. J. Devlin M.P.

On this fourteenth day of the month of February, in the year of our Lord, one thousand eight hundred and seventy six.

At the special request of James Fox, of the parish of Montreal, gardener, I, the undersigned Notary public duly commissioned and sworn in and for that part of the Dominion of Canada, called the Province of Quebec, residing in the city of Montreal, in the said Province, went personally to the office in the said parish of Montreal, of "The Corporation of the Lower of Saint Henry, where being and speaking to Calixte A Dugas, Esquire Secretary, Treasurer of said Corporation

I did and do hereby tender and offer under protest for and on behalf of the said James Fox unto the said Corporation, in payment of all taxes general and special, claimed by the said Corporation from the said James Fox the sum of ninety three dollars and twenty two cents, current money of Canada, hereby however specially reserving all rights of action at law which the said James Fox claims to have against the said Corporation for the recovery back of the said taxes or such portion thereof as the said James Fox claims are illegally charged; further the said James Fox declares the said money to be so paid tender protest and under all reserves of his rights to recover damages from said Corporation for illegal taxation.

I all of which I received for answer speaking as aforesaid.

I refuse in as much as an action has been taken against Mr Fox and that the amount tendered does not cover the costs Ninety three dollars & twenty two cents does not cover the costs and interest

(Signed) Calixte Dugas
Secy Tres.

(Addition in addition)
seventy five cents for
interest accrued thereon
O.D.

On this fourteenth day of the month of February, in the year of our Lord, one thousand eight hundred and seventy six.

At the special request of James Fox, of the parish of Montreal, gardener, I, the undersigned being public duty Commissioner and sworn in and for that part of the Dominion of Canada called the Province of Quebec, residing in the city of Montreal, in the said Province, went personally to the office in the said parish of Montreal, of "The Corporation of the Lower of Saint Henry where being and speaking to Calixte A Dugas, Esquire Secretary, Treasurer of said Corporation

I did and do hereby tender and offer under protest for and on behalf of the said James Fox unto the said Corporation, in payment of all taxes, general and special, claimed by the said Corporation from the said James Fox the sum of ninety three dollars and twenty two cents current money of Canada, hereby however specially reserving all rights of action at law which the said James Fox claims to have against the said Corporation for the recovery back of the said taxes or such portion thereof as the said James Fox claims are illegally charged; further the said James Fox declares the said money to be so paid under protest and under all reserves of his rights to recover damages from said Corporation for illegal taxation.

Of all of which I received for answer speaking as aforesaid.

I refuse in as much as an action has been taken against Mr Fox and that the amount tendered does not cover the costs. Ninety three dollars & twenty two cents does not cover the costs and interest

(signed) Calixte Dugas Sec. Tres.

(Interest and in addition) seventy five cents for interest accrued thereon

Which answer being satisfactory, I the said
 Notary at the said request and speaking as
 aforesaid have protested and by these presents
 do most solemnly protest against the said
 corporation of the Town of Saint Henry and
 all others whom the same doth shall or
 may in any way concern for all costs
 damages and expenses which the
 said James has both already suffered or
 which he may hereafter suffer and for all
 that which I ought to protest for in such
 a case for and in consequence of all and
 every the causes and reasons above mentioned
 or incidental thereto to be recovered at time
 and place convenient.

And to the end that the said corporation
 of the Town of Saint Henry may not have
 cause to plead ignorance in the premises
 I did also, at the same time speaking
 as aforesaid, serve the said corporation
 with a certified copy hereof for signification
 hereof these presents executed under the
 number six thousand one hundred and
 twenty five.

In test veritatis.

(Signed) O. J. Devlin, N.Y.

True copy of the original hereof remaining
 of record in my office five inds crased as null
 one marginal note affixed to good

O. J. Devlin, N.Y.

Which answer being satisfactory, I the said
 notary at the said request and speaking as
 aforesaid have protested and by these presents
 do most solemnly protest against the said
 incorporation of the Town of Saint Henry and
 all others whome the same doth shall or
 may in any way concern for all costs
 damages and expenses which the
 said James Fox hath already suffered or
 which he may hereafter suffer and for all
 that which I ought to protest for in such
 a case for said in consequence of all and
 every the causes and reasons above mentioned
 or incidental thereto to be recovered at time
 and place convenient.

And to the end that the said corporation
 of the Town of Saint Henry may not have
 cause to plead ignorance in the premises,
 I did also, at the same time, speaking
 as aforesaid, serve the said corporation
 with a certified copy hereof for signification
 hereof, these presents executed under the
 number six thousand one hundred and
 twenty five.

In test veritatis.

(Signed) O. J. Devlin, N.Y.

Three copies of the original hereof remaining
 of record in my office five unds erased as null
 one marginal note affixed as good

O. J. Devlin, N.Y.

P23/E2,3

2A

N^o 38 N^o 6125.

14th February 1876.

Letter & Protest
at the request

of
James Fox

against

The incorporation of the
Town of Saint-Maurice

1st copy

P. J. Devlin

P23/E2,3

22

N^o 28 N^o 6125.

14th February 1876.

Leaver & Protest
at the request
of
James Fox
against
The incorporation of the
Town of Saint Henry

1st copy

A. J. Dewlin

S^t Henri 14 Janvier 1876

Emery Faubens, Sec.
Ferdinand Fichaud, Sec.
James K. Ward, Sec.

Messieurs

Le Conseil Municipal de
la ville S^t Henri vous prie d'as-
-sister à la séance de ce soir
14 courant à 7 h $\frac{1}{2}$ du soir au
lieu ordinaire des sessions afin
de fournir quelques explications
au sujet de l'estimation des
propriétés de M^r le Juge Consul.

Votre tout dévoué serviteur

Jean Leduc

ass. Sec. des

C. M. V. S. H.

On this fourteenth day of the month of February, in the year of our Lord, one thousand eight hundred and seventy six.

At the special request of James Fox, of the parish of Montreal, gardener, I, the undersigned Notary public duly commissioned and sworn in and for that part of the Dominion of Canada, called the Province of Quebec residing in the city of Montreal, in the said Province, went personally to the office in the said parish of Montreal, of "The Corporation of the Lower of Saint Henry, where being and speaking to Calixte A Dugas, Esquire Secretary, Treasurer of said Corporation

I did and do hereby tender and offer under protest for and on behalf of the said James Fox unto the said Corporation, in payment of all taxes ⁺ general and special, claimed by the said Corporation from the said James Fox the sum of ninety three dollars and twenty two cents current money of Canada, hereby however specially reserving all rights of action at law which the said James Fox claims to have against the said Corporation for the recovery back of the said taxes or such portion thereof as the said James Fox claims are illegally charged; further the said James Fox declares the said money to be so paid under protest and under all reserves of his rights to recover damages from said Corporation for illegal taxation.

All of which I received for answer speaking as aforesaid.

I refuse in as much as an action has been taken against Mr Fox and that the amount tendered does not cover the costs Ninety three dollars & twenty two cents does not cover the costs and interest

(signed) Calixte Dugas
Sec Tres

(which are in addition)
seventy five cents for
interest accrued thereon
O.D.

On this fourteenth day of the month of February, in the year of our Lord, one thousand eight hundred and seventy six.

At the special request of James Fox, of the parish of Montreal, gardener, I, the undersigned Notary public duly commissioned and sworn in and for that part of the Dominion of Canada, called the Province of Quebec, residing in the city of Montreal, in the said Province, went personally to the office in the said parish of Montreal, of "The Corporation of the Lower of Saint Henry, where being and speaking to Calixte A Dugas, Esquire Secretary, Treasurer of said Corporation

I did and do hereby tender and offer under protest for and on behalf of the said James Fox unto the said Corporation, in payment of all taxes ⁺ general and special claimed by the said Corporation from the said James Fox the sum of ninety three dollars and twenty two cents current money of Canada, hereby however specially reserving all rights of action at law which the said James Fox claims to have against the said Corporation for the recovery back of the said taxes or such portion thereof as the said James Fox claims are illegally charged; further the said James Fox declares the said money to be so paid under protest and under all reserves of his rights to recover damages from said Corporation for illegal taxation.

All of which I received for a receipt speaking as aforesaid.

I refuse in as much as an action has been taken against Mr Fox and that the amount tendered does not cover the costs namely three dollars & twenty two cents does not cover the costs and interest

(Signed) Calixte Dugas Secy

(Interest and in addition) seventy five cents for interest accrued thereon
opd

Which answer being unsatisfactory, I the said
 Notary at the said request and speaking as
 aforesaid have protested and by these presents
 do most solemnly protest against the said
 incorporation of the Town of Saint Henry and
 all others wherein the same both shall or
 may in any way concern for all costs
 damages and expenses which the
 said James Fox hath already suffered or
 which he may hereafter suffer and for all
 that which I ought to protest for in such
 a case for and in consequence of all and
 every the causes and reasons above mentioned
 or incidental thereto to be recovered at time
 and place convenient.

And to the end that the said corporation
 of the Town of Saint Henry may not have
 cause to plead ignorance in the premises
 I did also, at the same time, speaking
 as aforesaid, serve the said corporation
 with a certified copy hereof for signification
 hereof, these presents executed under the
 number six thousand one hundred and
 twenty five.

In test veritate.

(Signed) C. J. Devlin, N.Y.

A true copy of the original hereof remaining
 of record in my office fiveunds erased as null
 one marginal note affixed as good

C. J. Devlin N.Y.

Which answer being unsatisfactory, I the said
 notary at the said request and speaking as
 aforesaid have protested and by these presents
 do most solemnly protest against the said
 incorporation of the Town of Saint Henry and
 all others whom the same doth shall or
 may in any way concern for all costs
 damages and expenses which the
 said James Fox hath already suffered or
 which he may hereafter suffer and for all
 that which I ought to protest for in such
 a case for and in consequence of all and
 every the causes and reasons above mentioned
 or incident thereto to be recovered at time
 and place convenient.

And to the end that the said Corporation
 of the Town of Saint Henry may not have
 cause to plead ignorance in the premises
 I did also, at the same time speaking
 as aforesaid, serve the said Corporation
 with a certified copy hereof for signification
 hereof, these presents executed under the
 number six thousand one hundred and
 twenty five.

In test veritatis.

(Signed) O. J. Devlin, N.Y.

A true copy of the original hereof remaining
 of record in my office five inds erased as well
 one magnum nota affixed as good
 O. J. Devlin N.Y.

P23/E2,3

2A

N^o 28 N^o 6125.

14th February 1846.

Deed & Protest
at the request

of
James Fox

against

The Corporation of the
Town of Saint-Meury

per copy

R. J. Devlin

P23/E2,3

2A

N^o 28 N^o 6125.

14th February 1876.

Letter & Protest
at the request
of
James Fox
against
The incorporation of the
Town of Saint Henry

1st copy

C. J. Devlin

P23/E2,3



CETTE PIECE

EST ABSENTE

DU DOSSIER

P23/E2,3



CETTE PIECE

EST ABSENTE

DU DOSSIER

P23/E2,3



CETTE PIECE

EST ABSENTE

DU DOSSIER

P23/E2,3



CETTE PIECE

EST ABSENTE

DU DOSSIER

P23/E2,3



CETTE PIECE

EST ABSENTE

DU DOSSIER

Canada Marine Works,

Montreal, 15 Janvier 1876

Mr. C. F. Dugas - Arocat.
 Secrétaire de la Ville St Henri
 Ville St. Henri P.Q.

Monsieur,

Après avoir examiné le rôle des cotisations de la ville St Henri, j'ai trouvé que les terrains dans le centre de la ville, de ce côté-ci des buttes, et dans les environs de la rue Alouette, sont évalués bien moins que le mien. Il me semble par là que la ville St Henri devrait avoir plus de valeur dans le centre de la ville que les terrains en approchant Montréal. Si les terrains près de Montréal valent plus que ceux qui en sont éloignés cela n'est pas dû aux avantages donnés par la ville de St Henri, mais par la ville de Montréal.

Comme vous savez, dans la ville de Montréal les propriétés éloignées du centre de la ville valent bien moins, et il devrait en être ainsi à l'égard de la ville St Henri.

Je considère que je suis cotisé un tiers de trop, et j'espère que vous voudrez bien prendre en quelques remarques en considération, et me faire la déduction que je crois avoir droit de réclamer. Aussitôt que la déduction sera faite, je vous paierai immédiatement.

Respectueusement
 A. Cantin
 par B. J.

P23/E2,3

315 3A

Ville St. Henri 28 Janvier 1876

Alexander Cross Esq.

Monsieur.

Le Conseil Municipal m'a chargé de vous soumettre cette question

"Peut-il légalement souscrire une somme d'argent en faveur des commerçants de la Ville St. Henri, pour aider à l'établissement d'un Collège Commercial. (Le Collège Masson par exemple) dans les limites de la Municipalité et peut-il taxer Catholiques + Protestants, ou les uns ou les autres pour le paiement de telle souscription?"

Votre opinion sur ce point

Votre obéissant serviteur

(Signé) C. A. Dugas

Sec. Tres. M. V. L. H.

Approuvé

(Signé) N. Trudel, Maire.

F. Bronillette, Conseiller

J. H. Redfern, do

A. De Seno J., do

Opinion

I do not consider that it falls within the competency of the Town of St. Henry as a Municipality organized under the Municipal laws of the Province of Quebec, to subscribe a sum of money by way of direct grant, in aid of the establishment of a Commercial College within the limits of the Municipality.

I have gone over the Municipal Code, and do not any where in it, find power conferred by the Legislature to make such grant in

X Council of the. AC

aid of a Commercial College -

The Legislature of Quebec has assumed to delegate an authority of a somewhat similar character, but not identical, which is to be found in article 484 of the Municipal Code. This article reads as follows:

"To aid, in every suitable way, Colonization within the Province, and agriculture, horticulture arts and sciences within the Municipality or within the limits of such Agricultural Society in which such Municipality is situated."

It ought not to be implied from the terms of this article, that its purpose could be attained otherwise than by a direct exercise of the power thereby given, such as creating a specific institution for the promotion of science, agriculture or horticulture, or any or all of them; or endowing a chair, or providing for a class, in order to instruction in these branches of knowledge, but not, as it seems to me, making a grant in aid of a College generally; although that college may include in its course of study, some or all of these branches.

x to grant a like subsidy. AC

It is obvious that even these purposes do not fall within the terms of the question as proposed by you for opinion of Council.

A further and more important question may become involved in the proposal, if such be entertained, of the Municipal Council of St. Henry. The Masson College

as would appear by its Charter, Statute of
Canada, 18 Vic. cap. 56, and the provision
therein made for its Government, must be
classed as a Roman Catholic Institution,
coming under the designation of Denominational
as indicated by the School laws. Although
the Legislature of the Province of Quebec
does not by the Code, restrict Municipalities
to any class of Religion, for the administration
of such grants as they may make for
promoting science &c, and in general
grounds it would seem not to be objectionable
whether such administrators were of one
denomination or another, provided the
object to be attained ^{was} purely and simply, ~~was~~
the promotion of science &c, yet, as the
Legislature has made the question of religious
creed, the basis for separate education,
it becomes questionable how far a
Municipality is warranted in taxing a
minority, to subsidize even in the name of
promoting science &c, a denominational
Institution. I would go so far as to say
that such a proceeding would be ~~improper~~
and of ~~questionable~~ doubtful legality.

The School laws of Quebec, provide
that the entire amount of money raised
by assessment on dissentients, shall be paid
to the Trustees of dissentient schools, together
with a due proportion of the building fund,
and the majority dissentient, are not liable
to be assessed to support schools of the majority.

The limit of rate for building a superior
school

model school house is \$1000, and for a
common school \$500, see 22 Vic. c. 52, s. 7,
1859.

Were a Municipality allowed to tax
dissentents, in the name of promoting
science &c, which is but another name
for education, the spirit at least of the
School laws, would be violated, and the
rights guaranteed to dissenting Minorities
practically invaded.

Again, by the act of Confederation, the
distribution of power gives education to
the Provincial legislatures, but in a very
qualified sense - the qualifications being
in brief -

1. - not to affect rights or privileges as
respecting Denominational Schools.
2. The privileges of Roman Catholics as
to separate schools in Upper Canada, ~~are~~
extended to Lower Canada -
3. Where a system of separate or dissenting
schools has been established, an appeal to
the Governor General for infringement
4. An interference on certain eventualities
of the Dominion Legislature -

Roman Catholics at the time of
Confederation had a right to separate schools
in Upper Canada, and when dissentents
were not taxable other than for their own
Common Schools -

I should be apprehensive that the
subsidising of a Denominational Institution
even in the name of promoting science
agriculture

model school house is \$1000, and for a
Common School \$500, see 22 Vic. c. 52, s. 7,
1857.

Were a Municipality allowed to tax
dissentents, in the name of promoting
science &c, which is but another name
for education, the spirit at least of the
School laws, would be violated, and the
rights guaranteed to dissenting Minorities
practically invaded.

Again, by the act of Confederation, the
distribution of power gives education to
the Provincial legislatures, but in a very
qualified sense - the qualifications being
in brief -

1. - not to affect rights or privileges as
respecting Denominational Schools.
2. The privileges of Roman Catholics as
to separate Schools in Upper Canada ~~are~~
extended to Lower Canada -
3. Where a system of separate or dissenting
Schools has been established, an appeal to
the Governor General for infringement
4. an interference on certain eventualities
of the Dominion Legislature -

Roman Catholics at the time of
Confederation had a right to separate schools
in Upper Canada, and when dissentents
were not taxable other than for their non
Common Schools.

I should be apprehensive that the
subsidising of a Denominational Institution
even in the name of promoting science
agriculture

P23/E2,3

Agriculture or Horticulture might give
rise to difficulty and a resort by the
complaining party to a proceeding in
appeal under the provisions of the Confederation
Act.

Montreal 10th February 1876

A. Cross

<p><i>Mr. J. B. [unclear]</i></p>	<p><i>Mr. [unclear]</i></p>	<p><i>Mr. [unclear]</i></p>
-----------------------------------	-----------------------------	-----------------------------

P23/E2,3

Re
Municipality
of the Town of St.
Henry, _____

Opinion of
a cross Sec 26.

39



Montreal Feb 16th 1876

C Simé Dugas Esq

Dear Sir

Would you kindly give me information, as attorney of the Corpⁿ of St Henri, upon the following points -

Is it legal for our police, at the request of the Mayor of Notre Dame de Grace, to make arrests there, & to confine those arrested in our Station, & they be tried at our Police Court?

Can our chief of Police or the Sargent, act with authority under Article No 386.

36

of the Municipal Code, for
purposes there stated?

Yours Very Truly

J. H. Redfern
Councillor

The law against selling liquor
on Sunday is not observed as
it should be in St-Henri's
What would be the legal
best manner to put it in
force?

l'esperance d'une riposte
de votre part

Je demeure

Cher Monsieur

Votre très affectueux

Respectueux
V. P.

M. Lucien Du Tremblay

Cher Ottawa

Ottawa 18 Janvier 1876

Mon cher Monsieur,

Auriez vous l'obligeance
de me faire part de vos remarques
en le proprié d'un service postal
spécial pour les municipalités
autour de Montréal

En faisant appuyer vos
vues par quelques autres citoyens
influents de votre localité peut-
être pourrions nous obtenir
un système plus satisfaisant
de communication entre Montréal
et ces localités.

Dans

P23/E2,3



Province de Québec
Municipalité
de la Ville S^t Henri

Extrait des Décisions du Conseil
Municipal de la Ville de S^t Henri.

Séance du 27 Janvier 1876

Motion par M^r le Conseiller Charlebois
Secondé par M^r le Conseiller Davidson, que la
Salle actuelle du Conseil soit louée de M^r William
Brodie à raison de Cent quatre vingt six
Dollars par année, à partir du premier Mai
prochain, sans taxes, le dit loyer payable sous les
Trois mois, le Conseil pouvant faire de la dite somme
ce que bon lui semblera, et que M^r le Maire et le
Secrétaire-Trésorier soient autorisés à signer au nom
de cette Corporation un bail avec M^r Brodie
aux termes ci-haut mentionnés.

Certifié vrai extrait des Décisions du
Conseil Municipal de la Ville S^t Henri.
Ville S^t Henri 17 Février 1876
Léon Leduc
ass. Sec. Tr. V. S. H.

Signé paraphé et validé par
le pasteur Notaire au lieu de la
mention faite en l'acte ci-dessus
Ville S^t Henri 5 Février 1876

M^r Brodie
N. G. M. M. M.

Ce bail est fait aux charges, clauses et conditions suivantes, que la dite locataire s'oblige d'exécuter, sans pouvoir prétendre à aucune diminution du loyer ci-après stipulé, savoir :

De garnir les lieux ci-loués de meubles et effets suffisants pour répondre du loyer ci-après mentionné; de prendre un soin particulier des canaux ou égouts, des tuyaux à l'eau, champlures, éviers, cabinets inodores (water closets), etc., les remettre en bon état et tel qu'il les a reçus, et le bailleur ne sera en aucun cas tenu de contribuer à leur réparation ou entretien.

D'entretenir pendant le terme du présent bail, les dits lieux de toutes réparations locatives suivant l'usage, et de les rendre à la fin du présent bail en bon état de réparations locatives, (sans que le bailleur soit tenu de lui faire aucune notification à cet effet,) sauf les détériorations ordinaires, les accidents et cas fortuits dont la dite locataire ne sera pas responsable.

De satisfaire à toutes les charges de police dont les locataires sont ordinairement tenus, de faire faire à ses frais la vidange des fossés d'assainissement chaque fois que besoin sera, ainsi que le ramonage des cheminées.

De ne pouvoir céder son droit au présent bail, ni sous-louer en tout ou en partie, sans le consentement exprès et par écrit du dit bailleur.

De ne faire aucuns changements, démolitions ou améliorations aux lieux ci-loués, sans le consentement exprès du dit bailleur; s'il en fait aucuns, la dite locataire sera tenue de remettre et rétablir le tout en bon état, à moins que le dit bailleur n'aime mieux conserver ces changements et améliorations, sans aucune récompense ou indemnité de sa part en faveur de la dite locataire.

De permettre, durant les trois mois qui précéderont la fin du présent bail, que le dit bailleur fasse visiter les dits lieux par ceux qui désireront les louer et d'y apposer des affiches à cette fin et en cas de vente.

De payer tout surcroît ou augmentation de prime que les bureaux d'assurance par lesquels les dits lieux seront assurés, pourront exiger en conséquence du négoce ou affaires qu'y exerce le dit locataire.

De ne pouvoir faire usage dans les dits lieux loués d'huile végétale ou d'huile de camphine ou d'aucune autre huile ou composition à éclairage défendues par les règlements des Bureaux d'Assurance, à peine de tous dépens, dommage ou de résiliation du présent bail à loyer.

Le dit bailleur payera au dit bailleur la taxe de l'eau et toutes les taxes et cotisations généralement quelconques, qui pourront être prélevées sur les lieux sus-loués durant le terme de ce bail, y compris la taxe des écoles et toute taxe qui pourrait être imposée par suite et à raison d'aucune somme votée pour venir en aide à aucune compagnie de chemin de fer.

Dans le cas où le dit locataire deviendrait en faillite et ferait une cession de biens, le présent bail deviendra par ce seul fait nul et de nul effet après l'expiration de l'année de bail alors courante, sans qu'il soit besoin d'aucun avis à cet effet de la part du dit bailleur au syndic à la dite faillite ou à toute autre personne que ce soit, pourvu toutefois que telle faillite soit déclarée au moins un mois avant l'expiration de la dite année de bail, car au cas contraire le dit bail ne deviendra nul qu'à l'expiration de l'année suivante.

CE BAIL EST FAIT en outre pour et moyennant la somme de cent quatre-vingt dix piastres du cours actuel de cette province; laquelle somme le dit locataire s'oblige payer ou faire toucher au dit bailleur ou à ses légitimes représentants par paiements égaux et trimestriels de quarante sept piastres et cinquante centimes.

dit cours, chaque, dont le premier paiement deviendra dû et sera exigible le premier jour du mois d'août prochain, et ainsi continuer de mois en mois jusqu'à la fin du présent bail. Lequel mois est le mois de mai jusqu'à la fin du présent bail.

Et pour l'exécution des présentes, les parties ont élu leurs domiciles, savoir, la dite locataire sur les lieux sus loués, et le dit bailleur en sa demeure ordinaire ci-dessus mentionnée, auxquels lieux, etc., s'obligeant, etc.

FAIT ET PASSÉ, en la dite ville de St-Henri, en l'Etude du dit Me J. P. Riville, Notaire, soussigné, sous le numéro dix sept cent cinquante

de son répertoire, l'an mil huit cent soixante et seize le vingt cinquième jour du mois de janvier après midi. Et les parties ont signé avec le dit Notaire après lecture faite.

M. Brodie
N. Brudel, Maire

39

N^o 1476
Le 25 Janvier 1876

Bail
par
M^r Brodie

à la
Corporation de la
ville St-Henri.

Ville St. Henri Fev 14/76

Au Maire et aux Conseillers de la
Ville St. Henri.

Messieurs,
A une assemblée du "Cercle
Amical et Littéraire de la Ville St. Henri"
tenue le 10 de ce mois il a été
résolu de faire application auprès
de vous pour louer la salle que
vous occupez pour vos délibérations.
Un Comité a été nommé à cet
effet et a été chargé de s'informer
du prix du loyer de cette salle
si vous étiez disposés à nous la
quitter ainsi.

Le Cercle Amical
et Littéraire de la Ville St. Henri
existe depuis un an et est en
pleine voie de prospérité, le but
principal étant de réunir la jeunesse
jeune

de cette Ville et ceux qui s'intéressent
 à la Littérature, à la Politique etc.
 Les assemblées ont lieu une fois
 chaque semaine.

Sachant que vous
 êtes favorables à tout ce qui annonce
 Progrès nous osons espérer que
 vous nous accorderez le loyer de
 votre salle.

Especkmann
 Président

C. Lefrançois p.
 Sec. Gén.

P23/E2,3

40

de Grotius ne y suggère
 le usage des lettres & minutes
 de la Compagnie de deux
 notaires comme devant
 faire le service très efficace-
 ment & plusieurs fois par jour
 dans Montréal & les localités
 autour de Montréal

Ne serait-il pas à propos
 de passer une requête pour
 demander au Gouverneur
 qu'il ordonne de l'acte de s'oc-
 cuper de cette question?

J'ai déjà eu une entrevue
 avec lui sur ce sujet et j'écris

A. Langelier
 Secrétaire de la Compagnie

Monsieur des Rues,
 J'accuse réception
 de la lettre que vous m'avez
 adressée à votre intention
 de me adresser.

Je suis très aise d'ap-
 prendre que vous allez sou-
 lever le conseil de cette question
 importante.

Dans une requête
 que j'écris de votre part

que si des personnes suggèrent un moyen
facile d'organiser un service, il
ne faudrait pas ~~se précipiter~~ les en
l'entreprendre.

Il est inutile d'insister sur l'importance
qu'il y aurait pour le H. S. de ces hommes
d'affaires d'être mis en communication
avec de très bons juristes et plus au besoin
avec le notaire.

Vous priez de croire à la haute
considération avec laquelle je demeure

M. respectueusement

Votre très obéissant serviteur

Commissaire des Communautés }
Montréal 23 Février 1976 }
A. J. P.

Prof. au Comité
117

C. Arnie Dugas Esq

Sir

I wrote you some
time ago asking an aff
of my Taxes - a courtesy
that others received but
has not been allowed to
me. I would beg to
remind you that you
have not yet had the
politeness to answer my
letters. It was written

P23/E2,3

Under the impression
that as others had,
received an account
of their indebtedness
I was entitled to the
same consideration

Remain yours
A.S.

C. Brewster

Feb 26th
1876

P23/E2,3

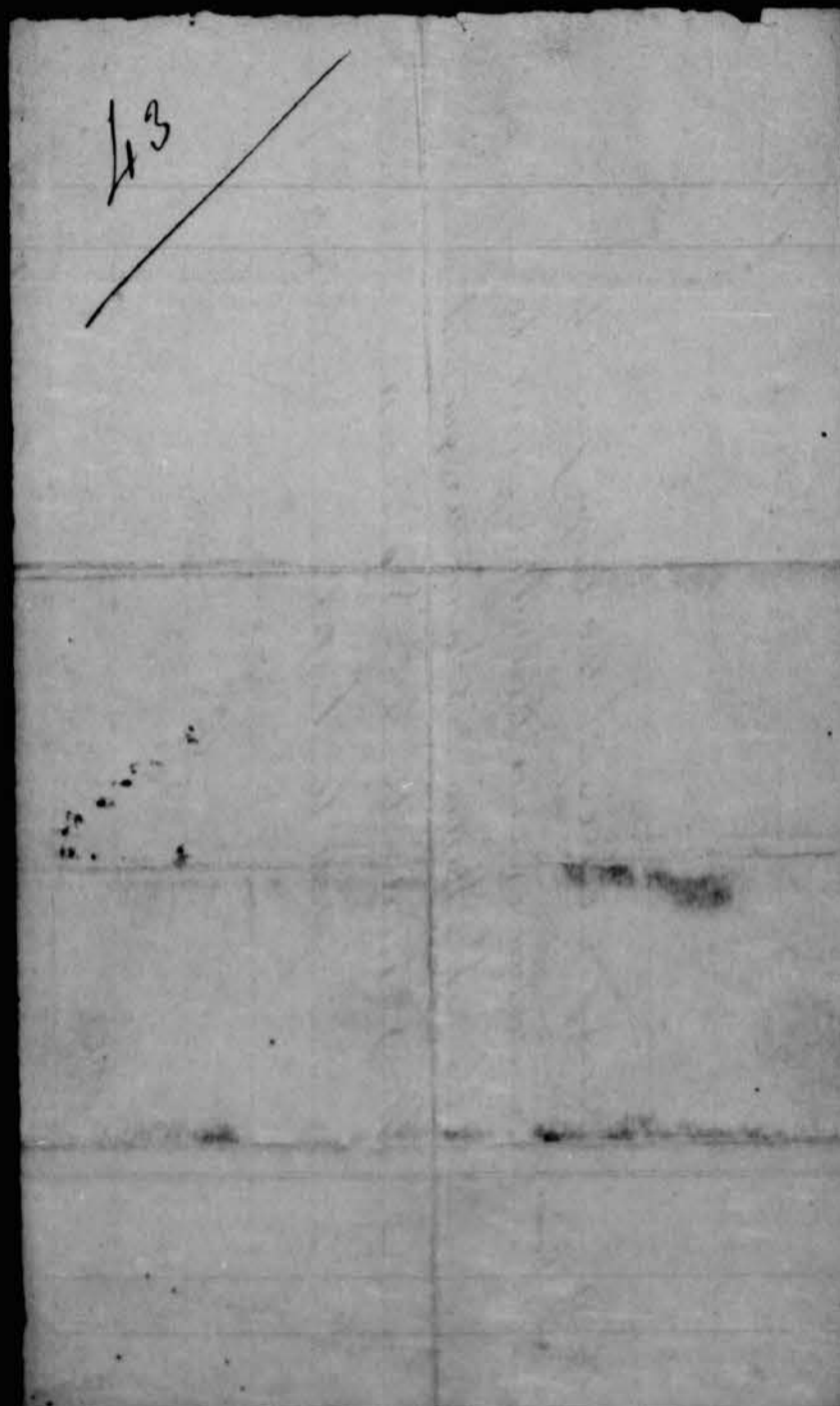
Fev 28 1876

L. Belhommeux pour avoir occupé ma chape pour la
nomination de deux conseillers, pour la
ville St. Henri des Janvier, qui sont
M. J. Felsb & M^r Davidson

pour le loyer \$5-00

accepté.

P23/E2,3



P23/E2,3



CETTE PIECE

EST ABSENTE

DU DOSSIER

P23/E2,3



CETTE PIECE

EST ABSENTE

DU DOSSIER

P23/E2,3



CETTE PIECE

EST ABSENTE

DU DOSSIER

P23/E2,3



CETTE PIECE

EST ABSENTE

DU DOSSIER

P23/E2,3



CETTE PIECE

EST ABSENTE

DU DOSSIER

P23/E2,3



CETTE PIECE

EST ABSENTE

DU DOSSIER

P23/E2,3



CETTE PIECE

EST ABSENTE

DU DOSSIER

50

Montreal 1st March 1876

Ohs Brewster Esq

Sir

Please receive my
 thanks for your courteous lesson of politeness,
 which I will record as having been received
 from Charles Brewster, Esquire, the
 dentist!

Your apc was sent to you as to
 all others, and more than that Mr Davidson
 one of our Councillors went to your place with
 the apc receipted and you refused to pay
 it. Afterwards the apc was sent with a
 part of others, and I am so much under
 the impression that you must have
 received it, that you went to some parties
 to ask them to contribute with you in
 the expenses of contesting the proceedings
 of the Council as you found the town to high

At least I was told so -

As to not answering your letter, permit to state that it is only today that I had an intimation that it was received & not answered. ~~It appears that~~ ~~my assistant tells me~~, that when it was received your a/c had been sent a few days previous, and as he thought that you had received the ~~copy in the interval he did not think it necessary to answer it.~~

I will had that I had no reason not to send you your a/c as I did to them -

[Signature]
C. Aimé Dugas

and it was thought that the reception of the a/c in the interval was thought not answer to the letter -

Montréal le 1^{er} Mars 76

M. A. Dugas Sec. G.
Municipalité de la Ville
de St-Henri,

Monsieur,

Sans pli \$ 10. 25
deux piastres et vingt-cinq
centimes, pour notes atropes
et de vote ville.

Veuillez reconnaître et en
obliger.

Votre serviteur,

Victor Lenoir,

A. G.

406 Rue Notre-Dame Montréal

P23/E2,3

51

[Faint, illegible handwritten text on lined paper, possibly a letter or document fragment.]

P23/E2,3

Tanneries des Holland, March 1st 1876

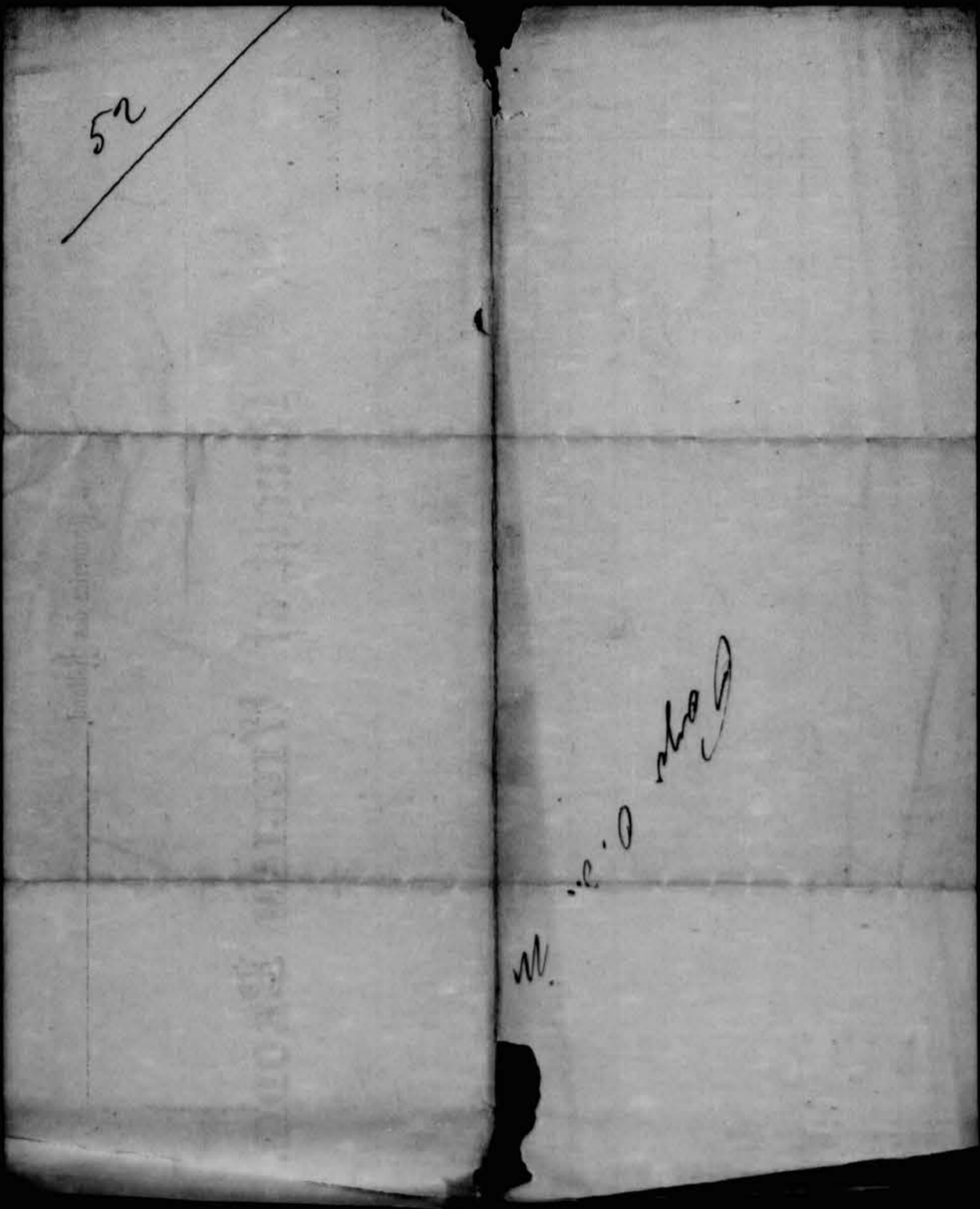
M Corporation St-Henri

Bought of WILLIAM BRODIE.

TERMS CASH.

February 4 th	1	Cord Wood (Maple)	\$ 8.00
--------------------------	---	-------------------	---------

P23/E2,3



53

Formery West 1^{er} Mars 1876

Monsieur

Malgré que sur
demande vous m'avez déjà
accordé un délai raisonna-
ble pour payer ma taxe
Municipale cependant je
persiste ma demande
pour un surcit de temps
indéterminé persuadé que
votre bonne obligeance me
me fera point défaut je
ne puis vous faire le récit des
circonstances que m'obligent de
vous supplier de céder à mes
instances, qui aurait trop
long à vous en dire. J'ai dit.

P23/E2,3

pourrait vous en dire quelque
mot

Père très Digne

Théophile Labrecque

Province de Québec
 — Municipalité de la Ville de St-Henri —
 M^{rs}. J. A. Redfern, S. Desile & A. Haasbois —
 Municipal Councillors —

Gentlemen, Special Notice is hereby
 given you by the undersigned Alex. Desjardins
 J^r Chairman of the Standing Committee, ~~that~~
 that the future Investigation Committee
 concerning G. B. Mado's licence, will
 meet in Council Room on Saturday
 next the 25th Instant, at 7 P. M.
 Given this twenty second day of March
 eighteen hundred and seventy six —

A.

Chairman of the
 Standing Committee.

Affaire Mado.

P23/E2,3

54

[Faint, mostly illegible handwritten text in cursive script, possibly French or English, covering the majority of the page. The text is mirrored across the horizontal folds of the paper.]

P23/E2,3



7, 9 & 11 ST. JOSEPH STREET,

Montreal, Mos 6 1876



N. Judelle by

Bought of OWEN MCGARVEY & SON,

WHOLESALE AND RETAIL DEALERS IN EVERY STYLE OF

PLAIN AND FANCY FURNITURE.

Has constantly on hand the largest and most varied Stock of Goods in their line to be found in the city, consisting in part of:—Sofas, Card, Centre and Dining Tables, Bureaus, Desks of all kinds, Sets of Bed-room and Parlor Furniture, 3,000 Wood-seat Chairs, 2,000 Can-seat Chairs of 30 different patterns, Wholesals and Retail, all of which are warranted to be as represented. All Goods delivered on board the Cars or Boats, or at the residence of persons who reside within the City Limits, Free of Charge.

TERMS:—Under \$100, Cash; from \$100 to \$1,000, Three to Four Months, by furnishing satisfactory Notes.

7	Chairs	40	280	
1	Table		7 ⁷⁵	
1	Stool		75	11 55

Rec. payment
N. Judelle.

P23/E2,3

Payé à
H. Tondel
le 13 Mars / 76
\$19,55

99

P23/E2,3

Ville St. Henri 6 Mars 1876
La Corporation St. Henri
Dt. à Jos. Beauchamp.

Pour la confection d'un Reel \$ 370.00

pour un Truck 30.00

accepté
S.W.

\$400.00

P23/E2,3

Ville St. Henri le Mars 1876

La Corporation St. Henri
D. à Jos. Beauchamp.

1 set roues	\$ 50.00
1 touch pour le reel	30.00
Extra pour le reel	50.00
	\$ 130.00

Accepté O. J. C. 3 Avril 1876

P23/E2,3



P23/E2,3

Office No. 26 St. Peter Street.



Terms not cash
Collection Monday after delivery

Montreal March 7 1876

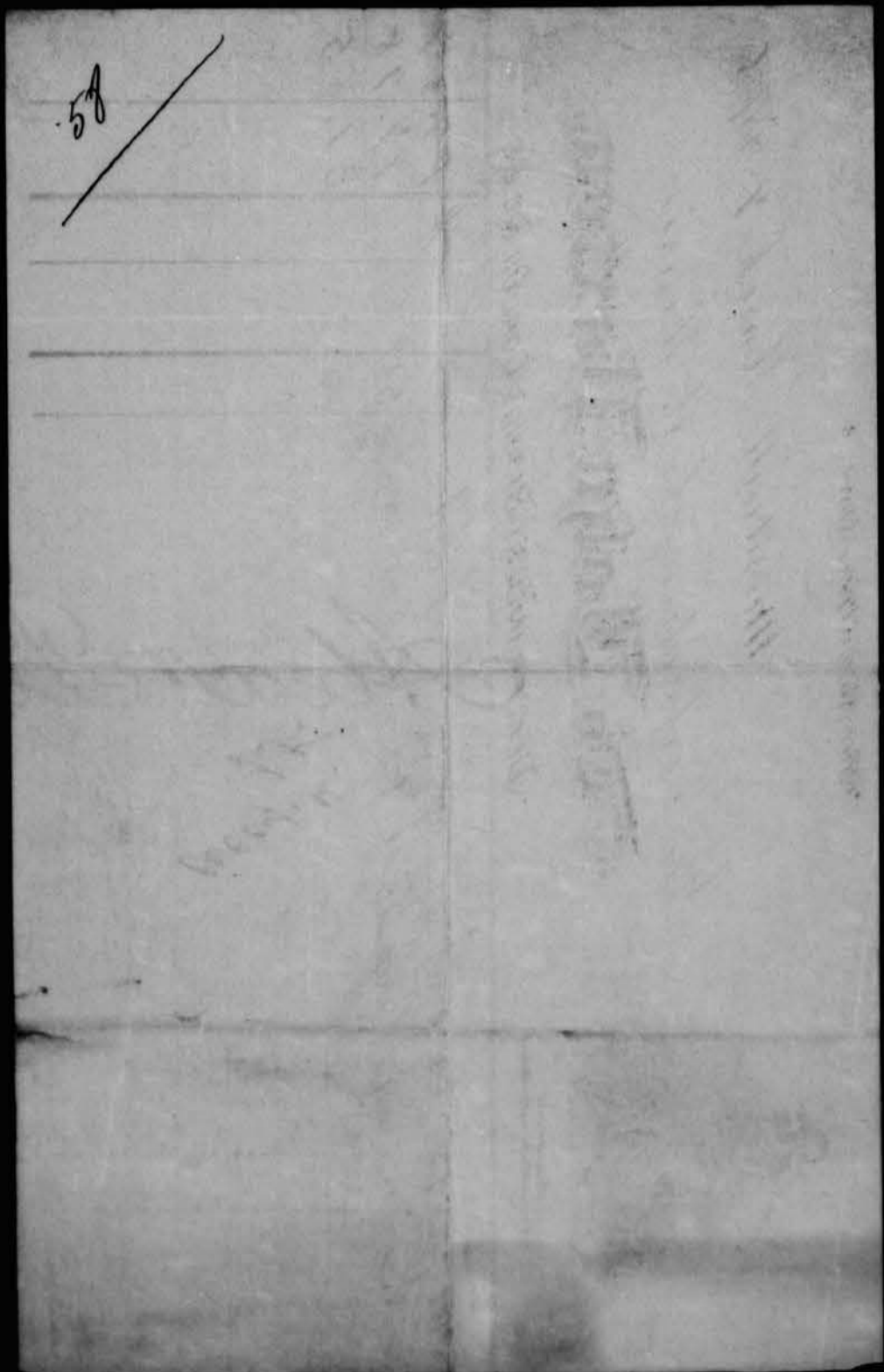
The Corporation of St. Henri
The Duke & Co.

DEALER IN BEST BRANDS COAL OIL & C. & C.

Feb'y	9	Co amt of a/c. Rendered		\$	13.87
"	"	1 Barrell ^{net} Coal Oil 48 1/2 gals.	35 [¢]		17.98
					31.85

Rec'd
L.H.

P23/E2,3



To The Mayor and Councillors of the Town of St. Henry.

Gentlemen,

We the undersigned English Speaking Residents of the Town of St. Henry beg to offer our sincere thanks for the noble stand you have taken in the cause of Temperance by reducing this year the number of Tavern Licenses and we sincerely hope that you will not consent to alter the wise By-law which you have so lately passed, by which the number of licenses is limited to nine.

St. Henry
March 11th 1876

- David Johnson
- Robert Cluffin
- Charles Colquhoun
- Benjamin Poyer
- Edward Thos. Chambers,
- James Austin
- Miss G. Mitchell
- Minnie Pyman
- Lizzie Singleton

- Hannah Cunningham
- Mary Annie James
- Rebecca Barber
- Sarah Brown
- M. J. M. Stuart
- Annie Kirkman
- Alburket.

- A. Green
- Philip D. Evans
- William Hutchinson
- Eli P. Rowell

- James Flood
- Elijah A. Lowe
- Charles Williams
- Wm. Bush
- Peter Roddard
- Tomer. Dorell
- J. J. Bedford
- Henry Elliot
- Wm. Burnell

- J. H. Cornell

P23/E2,3

59

St. Henri 12 Mars 1876

St. La Corporation de
Ville St. Henri a
A. Thérien Scellier

Sept. 10.	1 Couplet réparé	0.50
" "	2 Martingale	50
" "	1 Paire de guide	10
Nov. 6.	1 Courroie réparé	1.00
Dec. 17.	1 Flouveau	50
" 17.	1 Selle	1.50
" "	1 Poulx strap	1.50
" "	4 Strap de cuir	40
Janv. 9.	1 Courroie	50
" 19.	2 Poulx strap allongé	50
Fev. 15.	1 Lecou réparé	25
		<u>\$ 7.25</u>
Recu payement		
A. Thérien		

St^e Henri 12 Mars 1876

St^e La Corporation de
Ville St^e Henri a
A. Thérien Scellier

Sept. 10.	1 Couplet réparé	\$0.50
" "	2 Martingale	50
" "	1 Paire de guide	10
Nov. 6.	1 Courroie réparé	1.00
Dec. 17.	1 Flarnas	50
" 17.	1 Selette	1.50
" "	1 Pauld strap	1.50
" "	4 Straps de cuir	40
Janv. 9.	1 Courroie	50
" 19.	2 Pauld strap allongé	50
Fév. 15.	1 Lecou réparé	25
		\$ 7.25

Deux payement

A. Thérien

P23/E2,3

60

[Faint, illegible handwriting on lined paper]

Montreal March 13/76

- Trudell Esq
Mayor

Dear Sir, Permit

me to congratulate you and
the gentlemen of your Coun-
cil on the position taken
by your body with reference
to the restriction of the
sale of intoxicating drinks
in your Municipality.

Legislators have in many
parts of the world tried the
very course you propose &
all experience goes to prove
that a restriction of the kind

did benefit a very large
 number in the Commission
 where tried. No doubt such
 a course may seem to
 press rather heavily upon
 a few who will be forced
 to adopt a more useful
 and blessed occupation -
 *to a certain extent I sym-
 pathize with them but in
 a few months if such persons
 only turn their attention to
 something else - even they will
 be benefited in every way
 and on the other hand many
 mothers, wives & children
 yes and reformed drunkards
 will offer up prayers to
 God thanking Him that
 they were blessed with
 Councilors of sufficient
^{moral} courage to brave a

certain amount of odium
 which may be cast upon
 them by a minority of
 the community when they
 know it would be for the pub-
 lic good.

Apologizing to you
 for taking so much of
 your time

I am
 Yours faithfully
 Jas. H. Sivore
 Rector of St. James

P23/E2,3

Ville St. Henri 13^{Mois} 1876

ne pour permettre
d'engager de moi
à l'Oratoire

Votre Honneur
Monsieur Lemaire

Monsieur le Conseiller

Je vous prie de m'attendre de
quelques semaines pour la suite

Je suis votre obéissant

Serviteur

Moise Vincent

1876

put to the vote, that the majority of the people would be found to be in favour of the by law.

As a temperance organization the St. Judes Band of Hope takes a deep interest in the matter and trusts that your efforts to elevate the minds of the people by encouraging temperance will meet with the success they deserve.

W. Percy Chambers
President St. Judes Band of Hope
St. Henri

The Mayor ^{and} Councillors
St. Henri

March 13th 1876

Gentlemen

The St. Judes' Band of Hope, beg to tender you their hearty thanks for the by law lately passed restricting the number of licenses to be granted in this town, to nine.

They hope that the firmness and sound judgement that has characterized the doings of the present Council thus far, will continue so long as the management of public affairs is under your able guidance.

They also beg most respectfully that nothing shall occasion you to in any way alter or amend said by law, and think that if it were

P23/E2,3

63

Ville St. Henri.

8 mars
1876

Je, Soupique, Médecin
certifie que Monsieur
Antoine Paul est un
honnête et honnête homme
qui a porté en lui une
maladie grave, qui l'empêche
de travailler.

Je n'ai jamais entendu
de plaintes contre M. A. Paul,
il tient un bon règlement.

En foi de quoi
je délivre le présent certificat

Dr J. Martineau

1 Alfred Luclos
 2 David maillet
 3 A. Major
 4 Alexis Piché
 5 Bernabé Trétiér
 6 Julien Martineau
 7 André B. Fipère
 8 Alphonse Brunel
 9 H. Magnin (pere)
 10 ~~Richard Matthews~~
 11 Joseph Jumeau
 12 Joseph Boivin
 13 (M. Maillet)
 14 Joseph Decharneau
 15 B. Charbonneau
 16 Aloise Vaire
 17 Louis Depointe

18 W. Monse Kuntabin
 19 Joseph Normand
 20 Fr. Payette
 21 Ed. Massicotte
 22 A. Godwin
 23 A. Labelle
 24 J. L. Desjardins
 25 Oreste Desjardins
 26 A. Noble Devarrenne
 27 Augustin Parant
 28 Victor Durand
 29 Joseph Gagné
 30 Jean-Jules Gagné
 31 Elzéar Brien (pere)
 32 Elzéar Brien (fils)
 33 D. Hubert Maillet
 34 Olivier Rouyer
 35 Joseph Maillet
 36 ~~Clay~~ ~~Walt~~

37 Alphonse Bourdon
 38 Hubert Mayeur (fils)
 39 Chs Bilain
 40 Chas. Estier
 41 Andrie Roy
 42 Edmond. Poirier
 43 Brunette
 44 H. Lys
 45 M. O'Neill
 46 Joseph Durning
 47 Jérôme Duclaz
 48 Anari x Anneli
 49 Mame Anneli
 50 C. Miller
 51 Etienne Audette engenne
 52 Alfred Duceau
 53 Jean-Baptiste
 54 Pierre Clément
 55 Pierre B. Dapres
 56 Laurent Pigeon

79

57 A. Greg Rose
 58 Nicolas Turcotte
 59 A. Tjave
 60 Chs Lafontaine
 61 Louis Guignon
 62 Brunette
 63 Damas St. Louis
 64 Louis Champigny
 65 Hator Lepine
 66 Louis Barseau
 67 Jacques Savan
 68 J. Bayle
 69 J. Laroche
 70 Victor Gauthier
 71 Joseph Gauthier

37 Alphonse Bourdon
 38 Hubert Mequin (fils)
 39 Chs Bilain
 40 Charles Estiva
 41 André Roy
 42 Edmond. Tremblay
 43 Brunette
 44 H. Lys
 45 M. O'Neill
 46 Joseph Durning
 47 Jérôme Ducloux
 48 Anari x Annelle
 49 Mamie Annelle
 50 C. Billar
 51 Etienne Audette engneur
 52 Alfred Duroseau
 53 Alphonse Bourdon
 54 Pierre Cloutier
 55 Pierre W. Dupresne
 56 Laurent Pigeon

57 A. Roy Rose
 58 Nicolas Turcotte
 59 A. Tivaine
 60 Chs Lafontaine
 61 Louis Guimond
 62 L. Brunette
 63 Damas St. Louis
 64 Louis Champigny
 65 Hator. Lepine
 66 Lembarsehou
 67 Jacques Savan
 68 E. Bilgou
 69 J. Larichette
 70 Victor Gauthier
 71 Joseph Gauthier

Ville St. Pierre Mars 13^{1/2} 1761

Nous soussignés certifions
 que Monsieur
 Antoine Paul est un
 homme qui mérite d'avoir
 sa qu'on lui accorde
 sa licence ou qu'il a
 une maison et que lui-même
 est qualifié et peut produire
 les meilleurs certificats désirés
 et qu'il est prouvé par
 certificats de médecin qu'il
 ne peut faire autre chose
 et peut aussi avoir sous
 certificats du curé pour bonnes
 conduites et son règlement

A. J. J. J.
 A. J. J. J.
 D. J. J. J.
 A. J. J. J.
 A. J. J. J.

B. Trotter
 J. Martineau
 Aph. Brunel
 M. Moquin pere
 R. Mathews
 J. Juneau
 J. Boivin
 C. Meilleur
 J. Deschambeault
 J.B. Charbonneau
 M. Yore
 L. Lapointe
 Aph. Hurtubise
 J. Permand
 Fro. Payette
 Ed. Massicotte
 Mo. Godere
 A. Labelle
 J.L. Desjardins
 Ous. Deslaurier
 Am. Devaux
 Aug. Pauch
 Vic. Dupras
 Jos. Yore

Fard.
 Elz.
 Elz.
 H.
 Ho.
 Jos.
 Aug.
 Aph.
 H.
 C.
 C.
 Aud.
 Ed.
 On.
 H.
 M.
 J.
 J.
 Hon.
 H.
 A.
 Elz.
 M.
 Joubert
 Briem (pere)
 Briem (fils)
 Madhok.
 Boyer
 Macnit
 Vallis
 Bourdon
 Moquin (fils)
 Belaire
 Cadieux
 Roy
 Fournier
 Brunet
 Symon
 Onill
 Jurning
 Duches
 Jomely
 Jomely
 Miller
 Audett
 Decoutau

P23/E2,3

W.	Baudouin
P.	Blemond
P. H.	Dufresne
L.	Pigeon
A.	Rose
P.	Turcotte
A.	Lefebvre
C.	Lafontaine
L.	Jaimond
Oli	Brunet
Gauth.	St. Louis
L.	Champigny
Gust.	Lepine
Leon.	Barsebois
Jacques.	Savard
E. L.	Bellefleur
P.	Lava Saviolette
Nic.	Gauthier
Jos.	Gauthier

Grand Trunk Railway of Canada.

Superintendent's Office.

Montreal, Mich 13th 1876

To the Mayor & Councillors of
the Town of St-Henri.

Gentlemen.

I am informed that
pressure is likely to be brought
to bear on the members
of the Council to induce them
to amend the Bye Law lately
passed for restricting the
number of tavern licenses.

If my information should
prove to be correct, I trust
you will firmly adhere to
the good and wise course
you have adopted and allow

Grand Trunk Railway of Canada.

Superintendent's Office.

Montreal Mich 13th 1876

To the Mayor & Councillors of
the Town of St. Henri.

Gentlemen.

I am informed that
pressure is likely to be brought
to bear on the members
of the Council to induce them
to amend the Bye Law lately
passed for restricting the
number of tavern licenses.

If my information should
prove to be correct, I trust
you will firmly adhere to
the good and wise course
you have adopted and allow

no consideration to induce
you to make any alteration
in the Law.

As the Superintendent of the
G.P.R., I beg to thank you for
what you have done in this
matter, as I feel convinced
that the Bye Law will be of
great benefit to a large
number of our men employed
and who reside in the
neighborhood of the Parcours.

I am

Yours faithfully
W. J. Spicer
Supt.

P23/E2,3

NO. 335 ST. PAUL STREET

In Rem Corporation Montreal, 15 March 1876
"Food Department"

Bought of THE CANADIAN RUBBER COMPANY of MONTREAL

Manufacturers of Rubber-Shoes, Felt Boots, Belting, Packing, Hose, &c.

JOHN PRATT, President.
FRS. SCHOLLES, Manager.
J. O. GRAVEL, Sec & Treas.

All Accounts settled monthly either by Cash or Note.

1 Box Composites for Copying

\$ 5 00

P23/E2,3

66

15 Mars 1876

C. Amélie Dugas Esq
Rue St. James

St. James th 15. 1876

Secy. - T. J. St. James
Dear Sir

The property on Napoleon St. facing the Canal, formerly owned by the Ottawa & Rideau Forwarding Co. & now the property of Mr. O. W. Stanton, has not had the taxes paid upon it, as Mr. Stanton informed me yesterday that he had not received any notice of the amount he had to pay, but had been expecting to receive his account. He requested me to ask you to kindly send his account to 191 St. James St.

67

P23/E2,3

and he will attend to the payment
at once —

Yours Truly
S. H. Rogers

St. Jacques 14/16

a

C.A. Dufas Secy. de Tr.
ou de l'Hon. M. N. Hudel

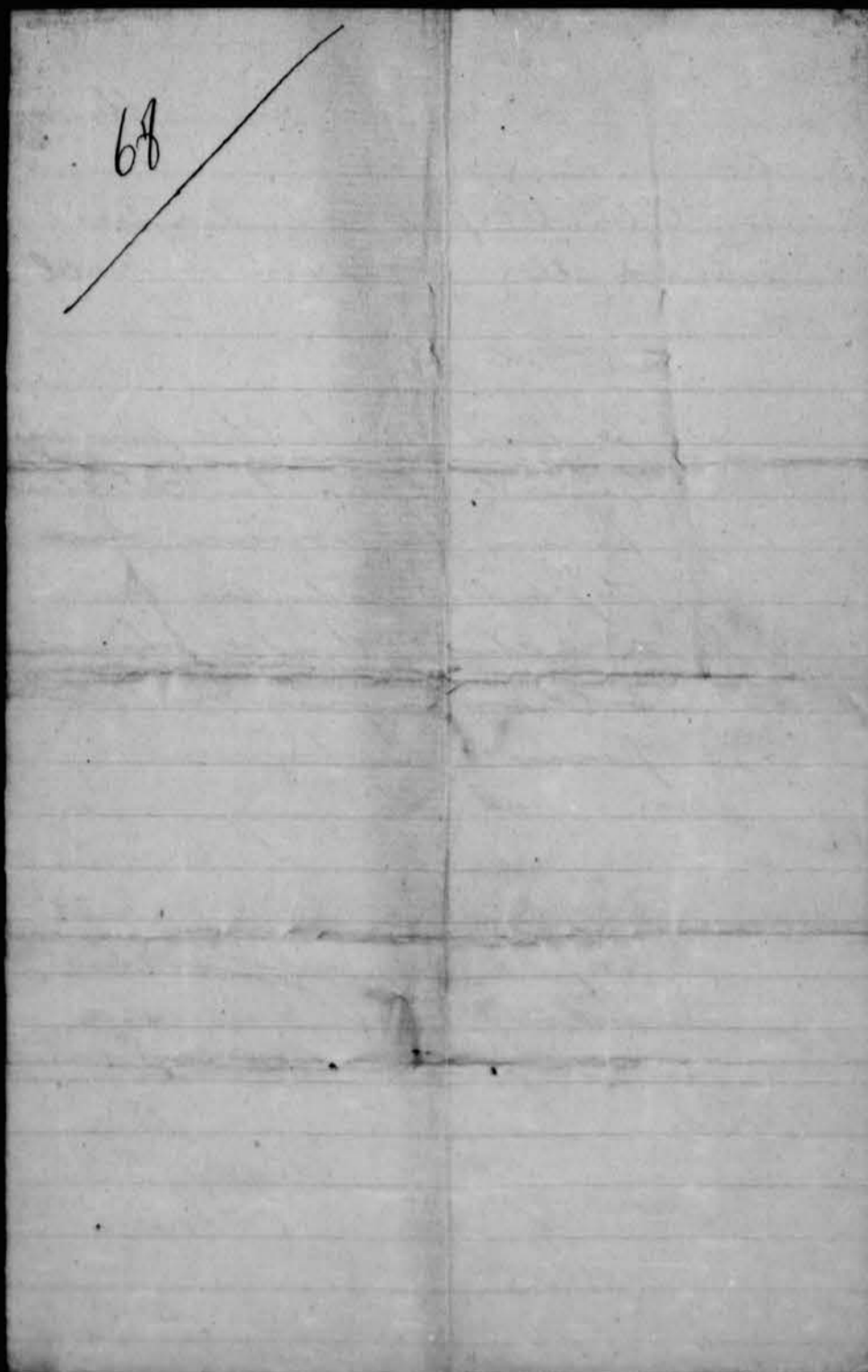
Je fais que le Charpentier
qui a fait la batisse
pour les voitures du
departement du feu
a achete de M. Johnson
3 Chassis qui ont ete
poses a la batisse

S. Dufas

Il conviendrait que le montant
de cinq dollars est la valeur
que M. Johnson peut exiger
pour les trois chassis

N. Hudel
Maire

P23/E2,3



sur nos trottoirs paisiblement
il ce tien généralement des
jeune gens qui s'amuse à
deplaire au passant en ce
mettant dans leur chemin
et surtout des creature

Eyant en plainte par des
Noms souvant de ce ca la
et comme propriétaire j'ai à
vous apprendre que des bon
la catoire on refuser de venir
rester che moi pour ces sorte
de choses. surtout pour la
dite Auberge et ce
brequentem

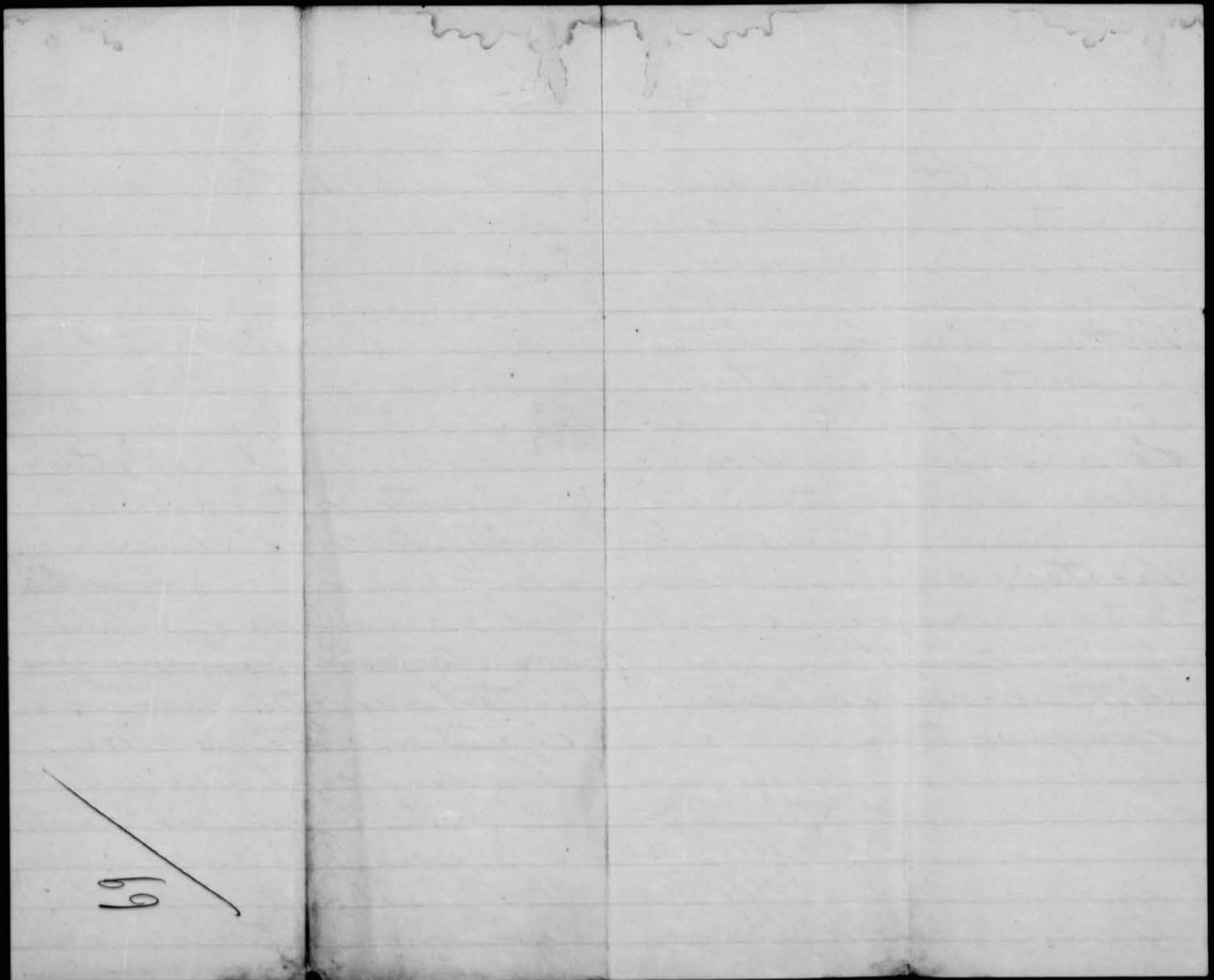
Je suis votre
un électeur
propriétaire
A. B. Giguère

Montréal Mars 20-76

Monsieur du Conseil

Eyant antandue
des plainte contre un certain
aubergeite coin des Rue Lominie
et St Joseph, j'ai a vous dire
que moi un soir ayant été
insulté par des vaurien qui
sortait des cette auberge, j'ai
deja bien hate que votre
bon sens remedies a ces sorte
de choses, Eyant fait plainte
à la police et à quel-que moment
du conseil, j'espere que bon
vous fera justice de passer

P23/E2,3



y passait ou qu'il me voyait
 passait pas de journée sans
 qu'il y eut querelles & batailles
 et insultes. Et qu'il était
 bien rare que le dimanche
 on ne dansait pas jusqu'à des
 heures indées du matin
 Ainsi je vous félicite de
 votre bonne idée et j'espère
 que j'aurai à vous louer
 de votre choix sur son
 remplissant, puisqu'il y a
 des hommes de si bon
 règlement qui ont été mis
 de côté et qui méritent
 avoir leur licence

J'ai l'honneur
 de vous servir

Madame J. P. C. Carboneau
 Village de la Rivière
 Mlle St. Thérèse

Ville St. Thérèse Mars 22/76.

Messieurs les Conseillers

C'est avec plaisir

que j'ai appris qu'à votre dernière
 assemblée que vous aviez suspendu
 la licence d'un certain aubergiste
 de votre voisinage (Village de la Rivière)
 car le devant de sa porte paraît
 être le rendez-vous des ivrognes
 et des lauffeurs, qui se plaisent
 à insulter les personnes qui
 y passent surtout les dames.
 Et qu'ils ne respectent pas plus
 le dimanche, puis que moi-même
 j'ai souvent été obligé de traverser
 la rue en arrivant près de la
 Commission et que mon mari
 lui-même avait souffert lorsqu'il

y passait ou qu'il ne s'y
 passait pas de journées sans
 qu'il y eut querelles & batailles
 et insultes. Et qu'il était
 bien rare que le dimanche
 on ne dansait pas jusqu'à des
 heures indécuses du matin.
 Ainsi je vous félicite de
 votre bon sens et j'espère
 que j'aurai à vous louer
 de votre choix sur son
 remplacement, puisqu'il y a
 des hommes de si bon
 jugement qui ont été mis
 de côté et qui méritaient
 avoir leur licence.

J'ai l'honneur
 d'être votre serviteur.

Madame J. P. C. Parbomieu
 Village de la Rivière
 St. Pierre

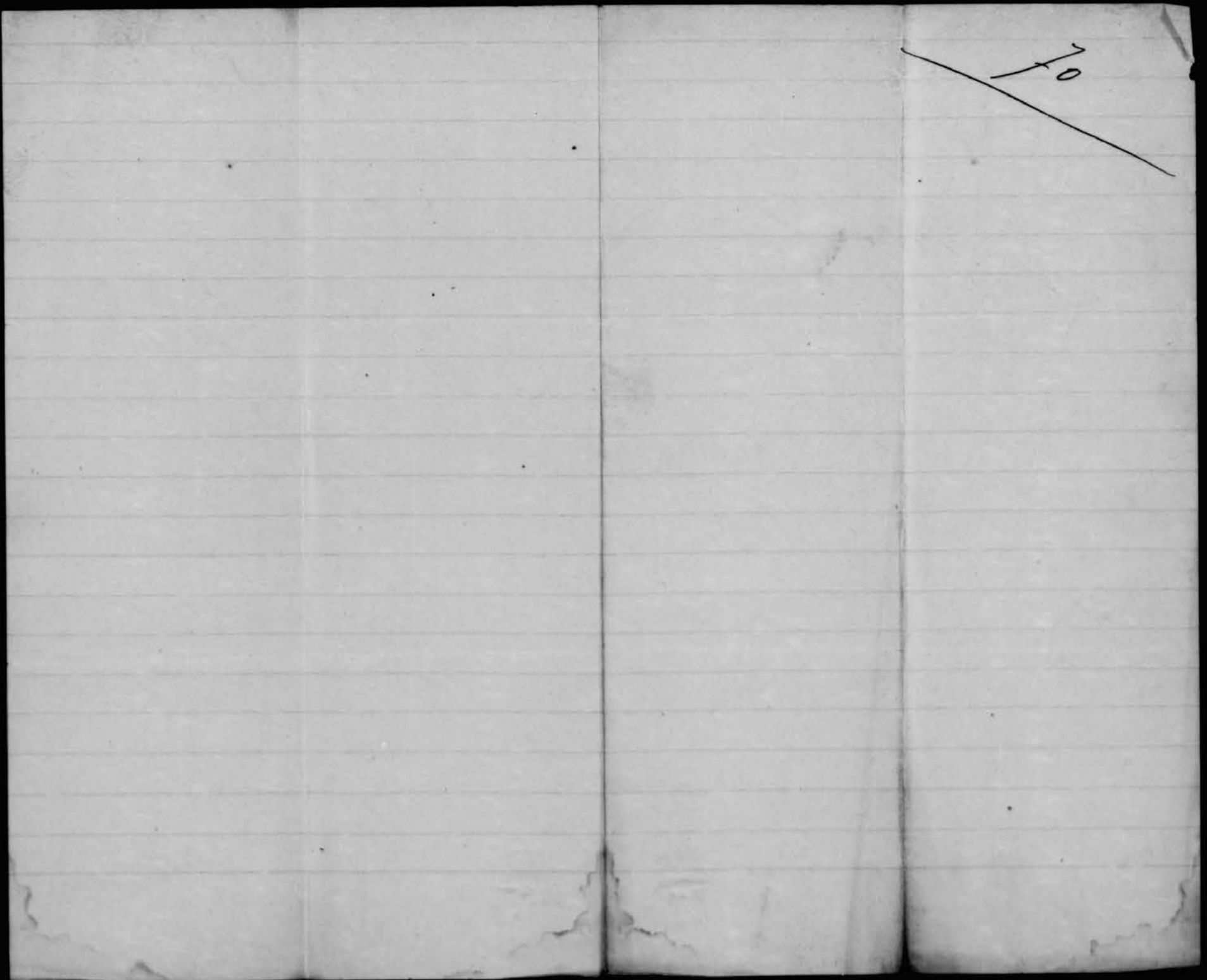
Ville St. Pierre Mont. 22/76.

Messieurs Les Conscilliers

C'est avec plaisir

que j'ai appris qu'à votre dernière
 assemblée que vous aviez suspendu
 la licence d'un certain aubergiste
 de ce notre voisinage (Village de la Rivière)
 car le devant de sa porte paraît
 être le rendez vous des ivrognes
 et des lauffeurs, qui se plaisent
 à insultier les personnes qui
 y passent surtout les dames.
 Et qu'il ne respectent pas plus
 le dimanche, puis que moi-même
 j'ai souvent été obligé de traverser
 la rue en arrivant près de la rue
 Dominion et que mon mari
 lui-même avait souffert lorsqu'il

P23/E2,3



Montreal 22nd Apr. 1876.

Mr. Gravel, Mayor of St. Henri,
 Sir,

You will be kind enough to accept my apology for not attending the meeting called by you for the 21st instant. The roads were so heavy, it was impossible to get through them.

Hoping the meeting was able to come to a satisfactory decision upon the subject for which it met,

I remain, Sir, your obedient servant,
 Robert Edouard
 Mayor of Outremont.

A son Honneur

Le Maire

& Messieurs

Les Conseillers de la
Municipalité de la
Ville de St. Henri

Nous soussignés Maire tenan-
Curs résident au village de St. Augustin, dans
la municipalité de la ville de St. Henri, exposons
humblement à votre Honorable conseil -

Qu'il est d'une nécessité ur-
gente d'avoir une Hotellerie au centre de notre
village & ce, pour entr'autres considérations, les
suivantes que nous prenons la liberté de soumettre
à votre Honorable Conseil, tout en vous deman-
dant d'accorder telle licence -

1^o Que beaucoup de personnes, d'aisance
moyenne, en temps de maladie, n'ayant pas les
moyens d'acheter de la boisson par trois deniers,
ont recours à l'auberge pour en avoir une mou-
dre quantité, et que cela arrive le plus souvent
durant la nuit que le jour -

2^o Qu'il vient beaucoup d'étrangers, parents
& amis des résidents du dit village soit en
visite ou autrement, et qu'il faut nécessaire-
ment une place & nourriture pour les chevaux
de ces personnes -

3^o Que la trop grande distance d'auberge du
centre du dit village serait une très grande in-
commodité & gênerait les gens d'ordre moyen-
ne de se procurer de la boisson en petite quan-

tité & serait aussi un moyen de détourner
les Parents & amis des résidents du village de
venir les visiter

Vos Pétitionnaires se font un plaisir et
même un devoir de vous recommander Jean B^{te}
Vincelle, l'hotellier actuel, tenant aux coins des
rues Bourg et St Emélie, comme la personne
qualifiée sous tous les rapports pour continuer de
tenir telle Hotellerie.

C'est pourquoi & en conséquence, vos péti-
tionnaires prient votre Honorable conseil de pren-
dre la présente en considération & vouloir bien
accorder leur demande.

Et vos pétitionnaires ne cessent de
prier

Village St Augustin 29 Mars 1876

Louis Pesant	Loiselle Corberis
Gosph Gravel	Narcisse - Blain
Narcisse Bédard	Joseph Bonctin
Pierre Thibault	Goldose Gosselin
Antoine Lacombe	Abrien Gratton
Samuel Peullin	Guydeney Cunon
John Elliott	Jervais Aubay
Louis Luff	Joseph Buzgala
Charles Lee	Joseph Pautaud
Maria Southwell	Moise Tencen
Prosper Capère	Louis Coette
Joseph Laiselle	Ernest Ritstrot
Pierre Torisey	Louis Devere
Pierre Gauthier	
Olivier Dene	
Andrie Heberd	

P23/E2,3

12

Province de Québec
Municipalité de la Ville de St-Henri

A une session spéciale des Consoil municipal de la Ville de St-Henri, réuni en Comité, tenue à St-Henri le vingt quatreième jour de Mars mil huit cent dix-sept au lieu ordinaire des sessions du Consoil, à laquelle
seins sont présents: M^r A. Deseré, p. Président, et M^r M^r les Consoillers, T. Davidson, J. H. Redfern, Frs. Brumelle, A. Trudel, et J. Delisle, formant un quorum sous la présidence de M^r A. Deseré, p.

M^r N. Trudelle
M^r
A. D.
L. L. Sec. l^r

Le acte susdit est en résolu et statué comme suit, savoir:

Frs. Brumelle
A. D.
L. L. Sec. l^r

Proposé par M^r le Consoiller # J. Davidson
Secundo par M^r le Consoiller J. H. Redfern que les Consoillers suivants soient nommés présidents des différents Comités savoir:

Polis J. H. Redfern
Feux J. Delisle

Eau et Fauts: T. Davidson
Chemins + Sclavage A. Deseré p.
Licenses Frs. Brumelle
Finances A. Charlebois

Motion adoptée à l'unanimité.

M^r le Consoiller
A. D.
L. L. Sec. l^r

Motion Proposé par # Frs. Brumelle secundo par M^r le Consoiller Delisle que chaque Comité soit composé de tout le Consoil et que trois Consoillers forment un quorum:

Motion adoptée à l'unanimité

Le tout respectueusement soumis.

Et le Consoil réuni en Comité sejourne sine die.

A. Deseré

Président des Comités susmentionnés

Jean Deseré

an. Sec. l^r

P23/E2,3

73

[Faint, illegible handwritten text in a ledger format, organized into columns and rows.]

Province de Québec
District de Montréal

Municipalité de la Ville St-Henri

Aux Habitants, Electeurs Parlementaires de la
dite Municipalité et à tous ceux qu'il appartiendra

AVIS public en par le présent donné que la liste des Electeurs
Parlementaires pour l'année 1876 a été préparée suivant la Loi et qu'un double
en est déposé à mon Bureau à la disposition et pour l'information de toute
personne intéressée

Ville St-Henri 15 Mars 1876

C. Arnie Dugas

Secrétaire

Province of Québec
District of Montreal

Municipality of the Town of St-Henri

To the Inhabitants Parliamentary Electors of
the said Municipality and to all whom it may appertain

Public notice is hereby given that the parliamentary
list of Electors for the year 1876 has been prepared according to
Law and that a duplicate thereof is deposited in my office which is
at the disposition and for the information of all persons interested.

Town of St-Henri 15th March 1876.

C. Arnie Dugas

Secretary

J. Truquet Jules Beauchamp, Suisse de la Cour
 Supérieure du Bas-Canada dans et pour la province de Québec
 Certifié par les présentes et fais rapport sous mon serment d'office
 que j'ai lu le présent avis en langue Française & Anglaise, à
 la porte de l'Eglise Catholique de St-Henri à huit & intelligible
 fois à l'issue du service divin du matin le dix-neuvième jour
 de Mars Comant et de plus que j'ai affiché quatre copies du
 dit présent avis, le quinze jour de Mars Comant comme suit savoir
 une copie à la porte de l'Eglise Catholique de la Ville d'Henri et
 une autre copie à la porte de l'Eglise Protestante de la dit Ville -
 une copie à la porte de l'Eglise Catholique de St-Camille
 (village de la) et une autre copie à la porte de l'Eglise Protestante
 du dit Village.

En foi de quoi je donne et donne le présent Certificat
 pour servir et valoir ce que de droit
 Ville d'Henri le 20^{ème} jour de Mars 1776.

Emble p. 1. 30

Jules Beauchamp H. C. S.

Province de Québec } Municipalité de La Ville de Saint-Henri
 District de Montréal }

Messieurs Habitants, Electeurs parlementaires
 de la dite Municipalité et à tous ceux qu'il ap-
 partendra.

Avis public. est par le présent donné que la liste
 des Electeurs parlementaires, pour l'année 1876 a été préparée
 suivant la loi et qu'un double en est déposé à mon
 Bureau à la disposition et pour l'information de toute
 personne intéressée.

Votre copie
 C. Arnie Dugas
 Sec. Sec.

Ville de St-Henri 15 Mars 1876
 Signé C. Arnie Dugas
 Sec. tr. trésorier.

Province of Quebec } Municipality of the Town of St-Henri
 District of Montreal }

To the Inhabitants, Parliamentary Electors
 of the said Municipality and to all whom it
 may appertain.

Public notice is hereby given that the parliamentary
 List of Electors for the year 1876 has been prepared ac-
 cording to Law and that a duplicate thereof is
 deposited in my office which is at the disposition and
 for the information of all persons interested.

Encolopy
 C. Arnie Dugas
 Sec. Sec.

Town of St-Henri 15th March 1876
 (signed) C. Arnie Dugas
 Sec. tr. trésorier.

19 cath.

Je soussigné Pierre Perreault, docteur en droit de la
ville de St-Henri Certifié par les présentes or fais rapport que par
lui le premier avis en langue française & anglaise, a la porte de
l'église catholique de St-Cunigonde (Village Deloit) a haute & intel-
ligible voix a l'issue du service divin du matin le dix neuvième
jour de Mars Courant.

En foi de quoi je donne or donne le premier
Certificat pour servir or valoir ce que de droit.

ville St-Henri le 20^{ème} jour de Mars
Mil huit cent dix sept.

Pierre Perreault

Copie pour M^r Perreault

52

Nous soussignés citoyens de
la Ville St Henri, recommandons l'octroi
à Joseph Bisebois, maintenant hôtelier,
de la cité de Montréal, d'une License
pour la vente en détail des liqueurs
spiritueuses.

Nous le connaissons depuis grand
nombre d'années, c'est un Citoyen honnête,
probe & surtout sobre et le besoin d'un
hôtel bien tenu, à l'endroit où M^r
Bisebois se propose de tenir le sien,
savoir, aux Ansis des Rues St Joseph &
Napoleon, se fait sentir tous les jours &
est vivement demandé.

David Robert
Dabois cillotte
De la Guise Archambault
E. Placard

A. Parent
Julien Martineau
Henry Elliott
E. Labonde

P23/E2,3

25

Nous soussignés, Citoyens de
la Cité de Montréal certifions con-
naître depuis un grand nombre d'an-
nées, Joseph Buisbois, maintenant
hôtellier de cette Cité.

Nous voyons avec plaisir le
Conseil de la Ville St Henri lui
accorder sa Licéuse pour la vente
en détail des liqueurs spiritueuses.

M^{rs} Buisbois est un homme
honnête, tranquille surtout sobre.

Joseph Girard. 356 St Joseph.

L. J. Mallet

J. F. Smith

D. Brunet

Pierre Corneil 349 St Joseph

Alphonse Dorais 376 St Joseph

Joseph Leduc 414 Rue St Joseph

Louis P. Mallet

Joseph Faren Gen

Daniel Billet

Francis Brevière

Fr. De la Pêcheur

E. Mallet

P23/E2,3

76

[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

Province de Québec

Municipalité de la Ville de St-Henri

A une réunion du Comité d'Enquête nommé
à l'effet de l'enquêter ces plaintes portées contre
F. X. Marlo, ambassadeur de la Ville de St-Henri, tenue
au lieu ordinaire des Séances du Conseil Municipal de
la dite Ville de St-Henri, le lundi vingt septième
Jours de Mars mil huit cent soixant six, à laquelle
réunion ont présents Messieurs J. H. Redfern et
J. Delisle, Conseillers.

Il a été fait et établi comme suit savoir:

M. Frédéric Lefebvre, Sec. absent se présente

+ défavorables au
au F. X. Marlo.

J. D.
J. H. R.

Comme avant et représentant de M. F. X. Marlo
Lecteur de deux lettres de M^{me} J. B. Char-
bonneau et de M. A. B. Giguère, ainsi que
d'une requête en faveur de M. F. X. Marlo signée
par plusieurs citoyens honorables du village, Delisle.

M. J. H. Redfern, Conseiller, fait rapport
qu'il a pris l'opinion de M. C. F. Lalonde, ex-
conseiller et de M. G. A. Briggs Gérant général
du Rollins Mills Co et de M. W. H. Pyley
indépendant et que cette opinion est favorable à M.
F. X. Marlo.

Aucun témoin ne se présente personnellement
pour déposer contre le dit F. X. Marlo.

M. L. Benoit, Chef de Police etant
examiné fait un rapport favorable au dit F. X.
Marlo.

Tous les témoignages étant lus ou entendus
Le Comité décide que:

La Licence d'auteurs déjà accordée
à M. F. X. Marlo, sur maintienne
en sa faveur sous la condition expresse
qu'il

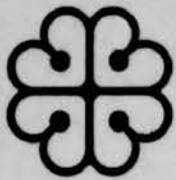
P23/E2,3

qu'il ne tienne plus de Salle de Salle de
danse.

Et le Comité s'ajourne :

L. Delsie
J.H. Redfern.

P23/E2,3



CETTE PIECE

EST ABSENTE

DU DOSSIER

Montréal 2^e Avril 1776

Au Secrétaire de la Corporation
de St. Jean

Monsieur

La Corporation
de St. Jean figure
dans les liards du Mess
Coyelle & Frères Jailli
sous la somme
de Soixante et douze
Sixpences qu'il me
doivent par achat
que j'en ait fait de
l'opidie Lesout à Lacombe
le 10^e du mois Mars dernier

1776

P23/E2,3

Monsieur
Si vous plaît me
faire parvenir cette
somme le plus tôt
possible et vous
enoblerez beaucoup
M. J. J. J. J.
J. J. J. J. J.
21 Rue St Vincent

P23/E2,3

470 CANADA METAL WORKS,
 Montreal, April 1st 1876
 St. Henri fire Dept.
 No. Mattinson, Young & Co., Dr.
 577 CRAIG STREET.
 TERMS: 3 Mo

May	1	to amt of ac paid	18.70	
Apr	1	Interest 90 days 10%	47	19.17

P23/E2,3

St. Anne's Fri. 1871
Annuaire 1871
D. 2

of

Montréal le 1^{er} Avril 1876

La Corporation St Henri

Doit à Samuel Paquin

Mars 7	71 battes foin	11 ³ / ₄	8. 35 ^c
" "	1 poche d'avoine	"	1. 18
" 9	12 poches d'avoine	"	14. 16
" 15	108 battes pailles	5 ³ / ₄	6. 21 ^c
" "	78 " foin	"	9. 17 ^c
" "	100 lbs son	"	1. 50
" "	50 " moule!	"	1. 00
31 31	130 battes foin	"	15. 28
			<u>\$56.85</u>

L. Bernad-

Accepted
A. G.

110.

Montréal - Mars 6, 1876

La Corporation St Henri

1875		Dr à Samuel Pagnin	
Oct.	22	102 bottes foin à	11 ³ / ₄ 11. 99
"	"	105 bottes pailles a	5 ³ / ₄ 6. 05
"	"	8 minots d'avoines à	59 ⁶ 4. 72
"	"	260 lbs de son	3. 90
Nov	10	84 lbs " "	1. 26
"	"	8 minots d'avoine a	59 ⁶ 4. 72
"	"	94 bottes de foin	11 ³ / ₄ 11. 05
"	23	24 minots d'avoines	59 ⁶ 14. 16
"	25	88 bottes foin	11 ³ / ₄ 10. 34
Déc	13	8 minots d'avoine	59 ⁶ 4. 72
"	"	10 bottes foin	11 ³ / ₄ 1. 18
"	"	4 " pailles	5 ³ / ₄ 0. 23
"	14	3 ballots de foin 54 bottes	11 ³ / ₄ 6. 35
"	15	1 voyage de paille 102 bottes	5 ³ / ₄ 5. 87
"	22	24 minots d'avoines	59 ⁶ 14. 16
"	23	77 bottes de foin	11 ³ / ₄ 9. 06
Janvier 1876	8	24 minots d'avoines	59 ⁶ 14. 16
"	"	106 bottes de foin	11 ³ / ₄ 12. 46
"	28	1 voyage de paille 79 bottes	5 ³ / ₄ 4. 55
février	"	111 bottes de foin	11 ³ / ₄ 13. 05
"	11	24 minots d'avoines	59 ⁶ 14. 16
Mars	1 ^{er}	66 bottes foin	11 ³ / ₄ 7. 76

Recue par
S Pagnin
Renoit
Accepted
A.C.

\$ 175. 90
56 85
\$ 232 75
Chef dep. f.

Paguni

27
5
4
<hr/>
36

81

18

J. Lévesque 3 Avril 1876.

Nous reconnaissons le Comptes de M^r Joseph
Beauchamp comme faits à sa juste valeur
et n'avons aucune réduction à faire au meilleur
de notre connaissance et jugement.

C. Blais

Eduard ^{sa} x Lefran
marque

Lévesque
Euphrasie Rivest

Comptes d'experts:

M^r Blais - \$ 1.⁰⁰

Comptes de M^r Beauchamp \$ 100.⁰⁰

Accepté: O. J. C. 3 Avril 1876

P23/E2,3

82

St Henri 3 Avril 1876
Rapport des experts sur le compte Goyer

Après examen au meilleur de nos jugemens
et Connaissance nous estimons que les 8 patins
évalués par M. Goyer à \$ 145⁰⁰ doivent être estimés
à \$ 105⁰⁰ selon détail suivant: \$ 55 pour les
patins d'engins et \$ 50 pour les patins d'échelles.
Soit une diminution de: \$ 40.00.

Les treillis estimés à \$ 90. doivent être
réduits à \$ 54. dont \$ 30 pour l'engin
et \$ 24 pour les échelles soit une
diminution de: \$ 36.00

Reparage de 3 Reel portés à \$ 61⁰⁰
doivent être réduits à \$ 30⁰⁰ soit une
diminution de \$ 31.00

Reparage de Voitures à échelles portés
à \$ 32⁰⁰ doit être réduit à \$ 25⁰⁰
Soit une diminution de: \$ 7.00

Total \$ 114.00

Soit une diminution totale de Cent quatorze
Parties - réduisant le compte de M. Goyer
à Trois cent vingt sept Parties

\$ 327.²¹
St Henri le 3 Avril 1876 114 -
5
109 -

Témoin:
Ephraïm Benoit

Edmond Lapierre
sa
marque

Compte de par le Coprator
aux experts M. Blain \$ 2.00
M. Ed. Lapierre 2.00
Total 4.00

P23/E2,3

23

P23/E2,3



CETTE PIECE

EST ABSENTE

DU DOSSIER

Je Eusebe Dupuis, de la ville
 de St-Henri, ayant été nommé par
 le Conseil de la ville de St-Henri inspecteur
 de voirie pour l'arrondissement du quar-
 tier St-Augustin, pour l'année 1876
 fais serment que je remplirai bien
 et fidèlement la dite charge et ce
 au meilleur de ma connaissance et
 de mon jugement. Ainsi que Dieu
 me soit en aide -

Assermenté devant moi } Eusebe ^{sa} Dupuis
 en la ville de St-Henri } marquis
 le vingtème jour d'août
 mil huit cent soixante et
 sept.

C. Amis Dugas
 Sec. des Tr. Cons. Municipal
 de la ville de St-Henri.

P23/E2,3

85

[Faint, illegible handwritten text on lined paper, possibly bleed-through from the reverse side.]

P23/E2,3

M^{rs} Les Conseillers
 Dr. A. Pas. Leger
 Effets de la station de Police

9	feuilles buillants	a 20 \$	1, 80
1	recouvrement	a 60	0, 60
3	taules percies	" 15	0, 45
1	feuilles avec igne elf	" 40	0, 40
15	" tuyau	" 18	2, 70
4	recouvrement	" 25	1, 00
1	the	" 40	0, 40
			\$ 7, 35
1	garde	75	0, 75
1	file	versus	0, 10
			\$ 8, 20
1	pot	"	0, 20
1	fenet	"	0, 25
1	chaudiere	"	1, 00
			\$ 9, 70
Total au grand regar			0, 38
preter a M. J. Hamel au monde conseil			\$ 10, 28
			\$ 23, 55
			\$ 3, 05
Mortan			\$ 16, 88
Compte de			3, 05
Compte de			15, 00

Accepted
A. G.

Mortan
Compte de

10^{ms} Les Conseillers
 Dr. A. Jas. Dujardin
 Effets de la station de Police

9	feuilles	lustrées	a 20 \$	1, 80
1	recouche	rouge	a 60	0, 60
3	taules	percées	.. 15	0, 45
1	feuilles	avec une elf	.. 40	0, 40
15	"	tuyau	.. 18	2, 70
4	recouches		.. 25	1, 00
1	the		.. 40	0, 40
				\$ 7, 35
1	garde	feuilles	75	0, 75
1	feuille	versus		0, 10
				\$ 8, 20
1	pot	de verre		0, 20
1	feuille	de papier		0, 25
1	chaudière	de chaudière		1, 00
				\$ 9, 70
Total au 31 ^{er} Mars				0, 58
prélevé de M. D. Chouet au nord-est				\$ 10, 28
				\$ 3, 55
				\$ 3, 05
Constant				\$ 46, 88
Compte de dépôt accepté				3, 05
Prélevé au Compt. de la				13, 83

Accepted
A. G.

10^{ms} 1876
 Jean Raymond
 Joseph X. Raymond
 Raymond
 Lamoignon

M^{rs} Les Conseillers
Dr. A. Jos. Lys
Effets de la station de Police

9	feuilles buillout	a 20 \$	1, 80
1	recoudre rond	a 60	0, 60
3	taules percies	" 15	0, 45
1	feuilles avec une elf	" 40	0, 40
15	" tuyau	" 18	2, 70
4	recoudres	" 25	1, 00
1	the	" 40	0, 40
			\$ 7, 35
1	garde feu	75	0, 75
1	file versis		0, 15
			\$ 8, 25
1	pot a the		0, 20
1	fourche de bois		0, 25
1	chaudiere		1, 00
			\$ 9, 70
Total au grand magasin			0, 58
preter a M. J. Lys			\$ 10, 28
			\$ 3, 55
			\$ 3, 05
Constant			\$ 16, 88
Compte de la			3, 05
Compte de la			3, 05

Accepted
A.L.

12

P23/E2,3

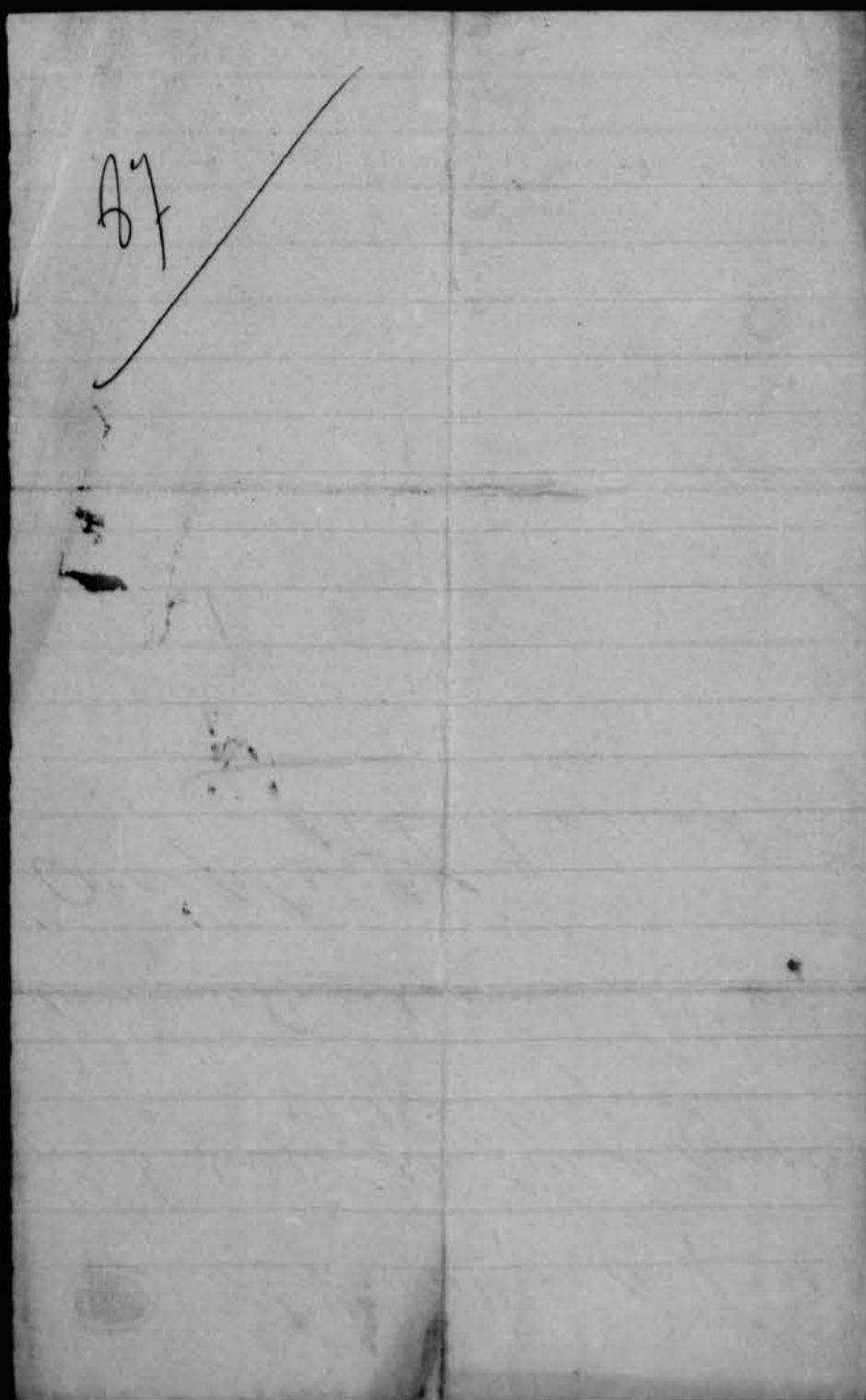
86



P23/E2,3

Montréal 7 Avril 1876
La Corporation de la Ville St Henry de
à M. J. Desjardins
1875
Oct-21 4 Couverts Chevaux \$7.00 \$8.00
accepté J. L. Benoit
accepté en vue de payer
18 Avril 76

P23/E2,3



P23/E2,3



E. & T. FAIRBANKS & CO.
WM. B. HATCH. S. N. BROWN, JR.
HENRY L. CLAPP.
ORA P. PATTEN, Manager.

TERMS CASH.

DOMINION WAREHOUSE, 403 ST. PAUL STREET.

Montreal, April 10 1876

Corporation of St-Henri

Bought of FAIRBANKS & CO.,

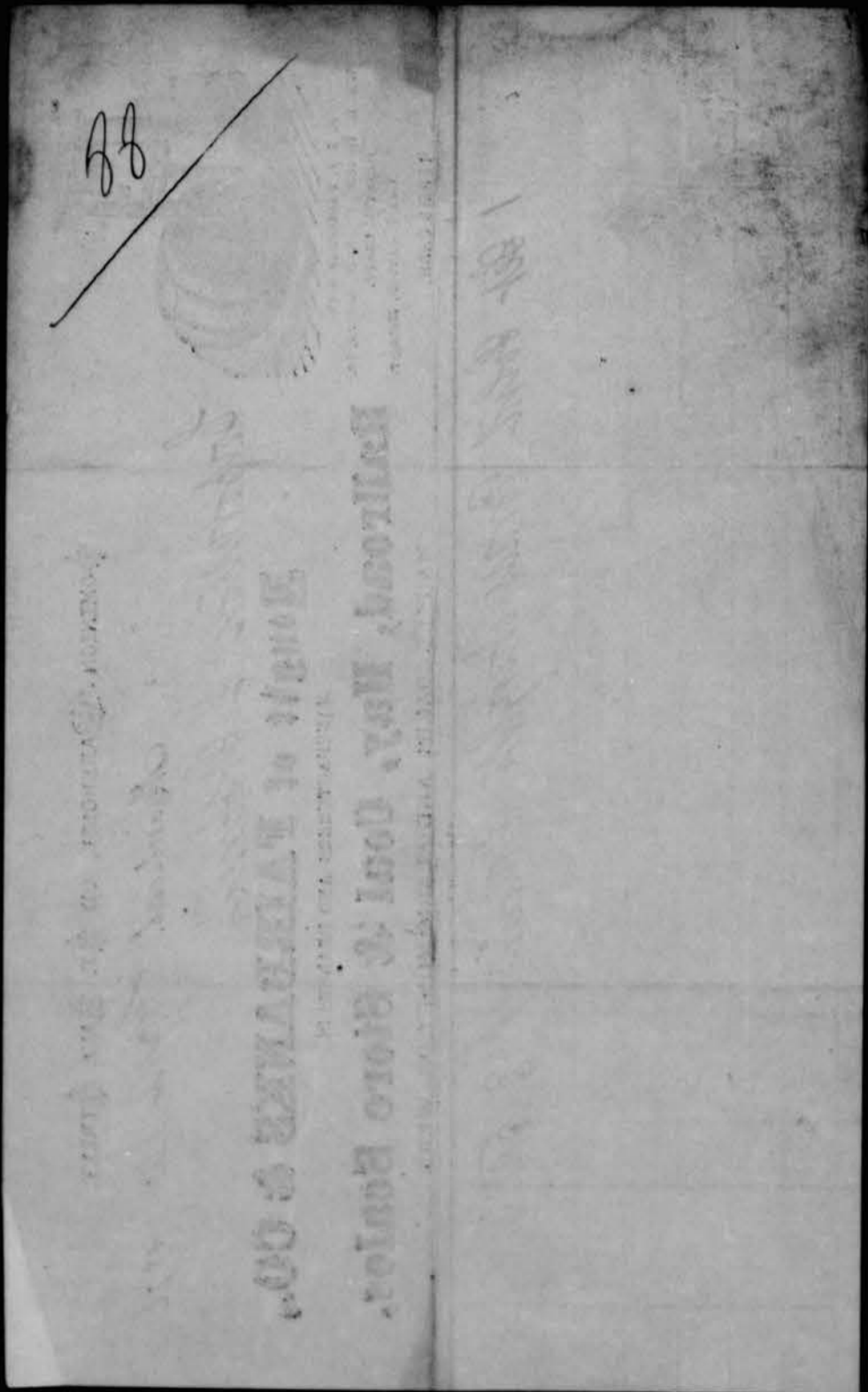
MANUFACTURERS AND DEALERS IN

Railroad, Hay, Coal & Store Scales,

MARKET SCALES, AND ALARM MONEY DRAWERS.

1 Set Solid Brass Weights 4' down \$ 3 50

P23/E2,3



Province de Québec
 District de Montréal
 Municipalité de la ville de St-Henri

Je soussigné J. B. Bazelaire Juge de
 Paix dans et pour le District de Montréal nommé par
 Sa Excellence le Gouverneur en Chef de la Province de Québec
 de la ville de St-Henri L. Elphide Charon Sergent de
 Police de la dite ville de St-Henri et Charles Davis,
 John Lighth, Antoine Luvier, Joseph Renaud,
 Désiré Sénéchal, Onézime Bonnelle, Joseph Hardie,
 Cléophas Dubois + Pierre Lafortune Constables
 de la dite ville de St-Henri -

Ville de St-Henri 15 Avril 1876

J. B. Bazelaire J.P.

Nous soussignés Léphin Benoit chef de Police
 de la dite ville de St-Henri, L. Elphide Charon
 Sergent de police du même lieu, Charles Davis,
 John Lighth, Antoine Luvier, Joseph
 Renaud, Désiré Sénéchal, Onézime Bonnelle,
 Joseph Hardie, Cléophas Dubois + Pierre
 Lafortune, Constables de la dite ville de St-Henri
 jurons que nous remplirons bien et fidèlement
 notre devoir envers notre Digne Gouverneur la
 Reine, comme Chef de Police, Sergent de police
 et Constable pour la dite ville de St-Henri, sans
 faveur ni partialité malice ou mauvaise volonté,
 que nous ferons tout notre possible pour faire
 maintenir le paix et le bon ordre et que
 nous préviendrons toutes offenses contre la personne
 et la propriété des Sujets de Sa Majesté -

et que tant que je demeurerai en exercice, je
nous demeurerons en exercice, nous remplirons
au mieux de notre capacité et Conscience
tous les devoirs de notre charge conformément
à la Loi.

Quoi que Dieu nous soit en aide.

Assesmentis devant moi J. B. Cazalais
Juge de Paix ce quinzième jour du mois
d'Avril mil huit cent soixante six
à St Henri

J. B. Cazalais J. P.

- Eugène Perrault
- E. P. J. Choisy
- John G. Smith
- Jos. Renaud
- Desire & Senecal
notaire
- Cleophas Dubois
notaire
- Joseph & Hardie
notaire
- Charles Louis
notaire
- P. J. La Fontaine
notaire

N^o 89890

Restation de bureau
des hommes de
Police 15 ans
1876

J. B.

68

Province de Québec
District de Montréal
Municipalité de la Ville de St-Henri

Nous Septimus Benoit, L. Elvide
Charon, Charles Davis, John Ewing
Joseph Renaud, Joseph
Sénécal, Oregime Sorelle, Joseph Hordre
Cleophas Dubois & Perr. Lafortune
ayant été unanimement nommés Officiers du
Conseil Municipal de la dite Ville de St-Henri
faisons Serment que nous remplirons bien et
fidèlement les devoirs de notre Charge et cela
au meilleur de notre jugement et de notre
Capacité.

Ainsi que Dieu nous soit en aide

Assermentés ce quinzième jour
du mois d'Avril 1876 à St-Henri
par devant moi le sousigné Juge
de Paix.

Septimus Benoit
L. Elvide Charon
John Ewing
Jos. Renaud
J. P. Cazalais J. P.

20
Sénécal
morce

21
J. Hordre
morce

22
Cleophas Dubois
morce

23
Charles Perron
morce

24
Lafortune
morce

P23/E2,3

90

Ville St. Henri 17 Avril 1776

Doit La Corporation St. Henri
 @
 Joseph Beauchamp

Un train double à trois ressorts	\$ 9.
Pour voitures à échelles	30.00
Settler deux ressorts de derrière et poser quatre lames neuves	8.00
Un rouleau pour les roues	15.00
Deux blocs	50
Six crochets doubles	1.50
Un ferrement de cloche	2.00
Le tout fini en peinture	5.00
	<u>\$62.00</u>

Certifié correct L. Benoit

accepte esord de paye 1800/1876
 J. Béland

P23/E2,3



P23/E2,3

BELTING DEPARTMENT.

MONTHLY STATEMENT.

Montreal, 17th April 1876
The Corp of St. Henri.

THE CANADIAN RUBBER CO. OF MONTREAL,
935 ST. PAUL STREET.

1876	Sept 15	To Goods		375 00
	Nov 6	" "		375 00
	Jan ⁷⁶ 25	" "	Repairing old horse	19 00
	March 15	" "	Carpentering -	5 00
				<u>774 00</u>
				5 75

add interest from April 18th -
 make up note at 3 or 4 mo. - }
 accepte ordre de regler resolution
 18 avril 1876
 C

P23/E2,3

ga

1876	Jan	6	7	1 galon de huile	8	40
	"	"	"	" " "		40
	"	"	10	pour savon Dupuy		9
	"	"	17	une Brique		8
	"	"	25	pour savon Dupuy		10
	"	"	28	6 Boute de farine		60
	"	"	"	1 chandelle		2
Febr	"	"	1	4 bote de farine	10 ^{ct}	40
"	"	"	4	1 bote de L-eti		18
"	"	"	"	1 globe a lampe		12
"	"	"	6	1 bote de Noir		8
"	"	"	7	1 globe de lampe		12
"	"	"	17	2 chandelle de Balmin		14
"	"	"	18	1 peti Balait		18
"	"	"	"	25 enveloppe		15
"	"	"	2	pour savon Dupuy		9
"	"	"	"	2 oz de Rapier		2
"	"	"	27	2 lb de char		10
"	"	"	28	24 pelles de papier		20
"	"	"	29	2 lb de fil de a ^o		26
"	"	"	30	2 lb de Char		10
"	"	"	31	1/2 lb de sandouiche		10
Avril	"	"	1	pour savon Dupuy		8
"	"	"	"	1 Boute a planchar		25
"	"	"	3	2 lb de char		10
"	"	"	5	1 Boute " "		25
"	"	"	"	3 lb de char		15
"	"	"	6	1 Boute de Noir		8
"	"	"	7	1 Brique de rosme		8
"	"	"	10	2 Boute de sable		12
"	"	"	12	" " "		12
				1 chandelle		10
				2 lb de char		10
				1 globe		10
				porte		85
						56

		raporte	85.56
Avril	15	2 lb. de graisse de lene	16
		" Peto globe	.6
	19	" Marseuse de savon	8
			<u>85.86</u>

certifier correct L. Menard
 accepté A.G.

La Corporation de
 Mill St Henri
 Joseph Dupin 85.86

86

Corporation St. Henri Dr
à Ben. Gohier

1875	Dec. 24	1 Crochet et 3 bolts pour l'ingie 4 crochets et 4 anneaux et 1 bacul neuf et ferri	\$ 3 50
	"	Bue 1 pique	10
	29	8 fers seuls	2 50
	30	8 do do	2 50
1876	31	6 equerres et 2 vis de berlo et poré	2 50
Jan	5 ^e	16 rais de roue pour 1 rail posé le bandage	4 50
	7	4 Carvelles de 9 po.	40
	18	Posé 1 cloche à l'ingie	45
	27	Réparé 1 cloche pour l'ingie	50
	29	2 quettes à la tong de l'ingie	2 25
Fev.	1 ^{er}	2 fers relevés	30
	2	48 vis de 2 po.	36
	11	6 fers relevés	90
	14	4 do do	60
	15	1 braquette à 3 pattes et réparé 1 cloche	50
	17	2 bolts	20
	21	1 fer relevé	15
	24	1 cerole de ocean	10
	25	2 bolts tarraudiens de bout	40
	29	Soudé et tarraudi 1 rode	15
Mars	1 ^{er}	4 fers relevés	60
	4	8 Braquettes pour télégraphe	2 80
	18	2 fers relevés	30
	23	4 do do	60
Avril	3	Coupi 1 porte et faire 1 bolt dressé 1 escieu pour le brake de l'ingie	25
	10	1 equerre de 3/8 X 1 po. 6 vis de 3 po.	30
			\$ 31 01

Accepted

A. G.

Certifier correct

L. Benoit

P23/E2,3

94

P23/E2,3

725 ST. JOSEPH STREET.

Opposite Gilbert's Works,



Montreal, April 20th 1876
 M^{rs}. Corporation St Honoré

Bought of **BOYLE & COY**

PLUMBERS, GAS & STEAM FITTERS, TINSMITHS, &c.

AMERICAN AND UPPER CANADA STOVES A SPECIALTY.

Hardware

Jan	21	1 flat Smooth file 12 ³⁰ in 1 1/2 Red B. file 15	45
		1. do. 1/2 Red " " 10 "	30
		1. Red file 1/4 in 1 1/2 Red B. file 15	30
		1 1/2 Red Smooth Bastard file	45
	22	1 door Pull + screws	5
		6 Shuts Emery Cloth Ea. 1 1/2 x 2 - 12 ⁴⁰ Shuts	35
July	3	4 doz Heavy Blk. Rivets 1/4 + 5/16 = 15 ⁶⁰	60
		1 dead Lock	25
	8	1 flat Bastard file 12 in	40
		1/2 lb Best Rivets	25
		2 prs Snap Snaps 15. 2 prs Bright Snaps 40	70
		1 Wood Saw 1st Quality	25
		6 Shuts Emery Cloth Ea. 1 1/2 x 2 - 12 ⁴⁰ Shuts	35
	14	6 doz Brass Nuts 3 1/2	18
	15	2 Horse Brushes 50c	1 00
		2 Curry Combs 40c	80
		2 Nattens 60. 1 Qt Boiled Oil 20	80
March	18	1 door Lock 40. 2 1/2 lb Cotton Wick 113	53
	1	6 lb 3 in Cut nails 24. 2 prs Strap Hinges 50	74
	2	1 lb 2 1/2 in clinch nails	7
	3	1 dead Lock	25
	4	2 prs fast Buds + screws 20. 6 doz 1/2 in screws 24	44
		2 doz screws 1/2 + 3/4. 1 Lupus file 12	16
	9	2 doz " 2.. 14	10
	11	1 Light glass 14 + 16 1/3. 1 Light 14 + 16	20
	30	1/4 lb powder	10
April	10	3 Sponges 60. 1 Brass Seal 25	3 10
		9 feet Heavy chain 4 25 per foot	1 35
	13	1 pr Loose chain 60. 1 pr Liner Snaps 20	80
	17	1 Key 6 in cut nail - pr Lamontagne	3 00

Accepted
 H. C.

\$ 20.33

3 00

\$ 17.32

P23/E2,3

95

P23/E2,3

La Corporation de la ville St-Henri des Darneries
Doit au Conseil Municipal du comté d'Hoche la pp.
Pour quotepart des dépenses contingentes de ce der-
nier, durant l'année expirée le 31 Decembre 1875 \$22.25-

Reçu paiement Montreal
accepté H.G.

1876.

P23/E2,3

Jour 1875

accepté en nom
de paye 18 avril 75

96.

P23/E2,3

La Corporation de la ville A Henri des Panneries
Ouvr au Conseil Municipal du comté d. Hochelaga.
Pour quote-part des dépenses contingentes de ce dernier,
durant l'année expirée le 31 Décembre 1874. \$31-00

Reçu paiement. Montreal 1875.
Accepté J. B.

P23/E2,3

Pour 1874 -

Accepté et ordonné
de payer 18 Avril
1876

16

Fait la Carpartition de la
ville de St. Henri
à Joseph Lupin

Depuis le premier de sept 1875
au premier fev 1876

Date	Description	Montant
1875 Sept 1	2 Mine D. aversu	1 30
" 2	1 bar son	" 8
" 3	1/2 M. D. alin	" 15
" 4	1 bar D. Noire	" 8
" 5	2 Mine D. aversu	3 30
" 6	1 galon huile	" 40
" 7	1/2 M. D. alin	" 15
" 8	2 seant pla aca	48
" 9	2 Mine D. aversu	4 30
" 10	1/2 M. D. alin	1 20
" 11	4 pelle de papier	" 15
" 12	1 galon huile	" 40
" 13	3 bar de farine	30
" 14	1/2 M. D. alin	1 20
" 15	2 bar de farine	20
" 16	1 galon huile	40
" 17	1 brose a plumer	30
" 18	1 galon huile	40
" 19	1 galon huile	40
" 20	1 sandette huile Qualem	35
" 21	" " "	35
" 22	1 galon de sel	8
" 23	1 paquet de Bretet	8
" 24	1 breque	40
" 25	1 galon huile	15
" 26	1 enveloppe	40
" 27	1 galon huile	40
" 28	1/2 M. D. alin	15
" 29	1/2 M. D. alin	15
" 30	1/2 M. D. alin	15
" 31	1/2 M. D. alin	15
Total		1167

			page 20
Sept	28	25 enveloppe	67
		pour savoir man	18
			20
Oct	29	1 galon huile	40
"	1	1 lb de fécule	20
"	2	" "	20
	7	Brasé a la marin	30
	6	1/2 lb de pain	10
		1 tranche de pain	7
		1 galon huile	41
		1 lb de farine & castore	10
		1 tranche de pain	2
		2 tranche de pain	2
		1 Brasé a la marin	20
	14	1 lb de sucre	23
		2 oz de farine	4
		2 tranche de pain	20
	15	1 galon huile	40
	16	1 tranche de pain	18
Nov	18	2 tranche de pain	22
	4	1 lb de farine fine	12
	6	1 tranche de pain	10
	8	4 tranche de pain	24
		1 bar terre	20
	9	3/4 lb de farine fine	29
		1/2 lb de sucre	13
	10	1 tranche de pain	5
	15	1 tranche de pain	18
	17	1 bar terre	7
	21	" "	7
	24	1/2 lb de farine	9
		1 lb de farine	15
		3 tranche de pain	10
	27	2 tranche de pain	5
		1 galon huile	41
Dec	3	1/2 lb de farine	18
	4	1 bar terre	18
			1726
		partie page 20	

Rapports

			817,26
Jan	11.	1/2 lb chandelle de balon	20
	15.	1/2 lb savon du pays	21
	16.	1 petite de sel	3
	16.	1/2 lb de sel pes	8
	28	1 poignée de fer	129
Nov 1876	4 B	1 boîte de lesin	18
	"	1/2 lb de glaces	24
	15	1 balait	20
	22	3/4 lb de savon du pays	9
	24	1 galon huile	40
	24	" "	40
	27	1 boîte allumette	16
	28	3/4 lb de sel	15
		route du département du feu	82010

Salice

1875	Sept	4	1 galon huile	40
		18	" " "	40
		23	1 brasse	20
		30	1 boîte de Noir	10
		"	1 balait	35
		"	1 boîte d'allumette	15
	oct	1	25 enveloppe	18
		"	6 peulb de papier	5
		2	1 boîte de lesin	18
		6	1 galon huile	40
		"	1 boîte de Noir	10
		"	1 eduelle	1
		11	25 enveloppe	18
		13	1 galon huile	40
		15	1 boîte allumette	15
		18	1 boîte de Noir	8
		20	2 brasse a miner	50
			part paye	2393

Rapport No 1

		\$23.93
Oct	20 2 bancs de menu	10
	21 1 galon huile	4
	" 2 bancs de menu	10
	23 1 day de merche a l'esper	15
	25 1 bait allumette	15
Nov	2 1 bancelle huile a l'esper	35
	13 1 bait de soir	8
	17 1 bait	30
	22 2 bancs de menu	4
	22 2 bancs de menu	14
	24 1 paquet Brabant	16
Dec	6 1 bait allumette	15
	1 bait de soir	8
	1 5 lb de Clure	25
	13 1 banc	17
	13 1 banc	12
	1 1 paquet de Brabant	8
	22 1 galon	12
	1 bait allumette	15
	1 galon huile	40
Jan	29 1 galon huile	40
	31 1 galon huile	40
	1 bait	25
		\$27.93

L. Benoit

98

De l'arrondissement
de la ville de Steurs
part de St. Charles
de l'arrondissement de Steurs
le 27. 95

Accepté et ordonné
de payer le 18. 1876
1876

Station Notier 1^{er} février 1876
Le présent compte ayant été comparé
avec les livres de la station est trouvé
correct

Accepté
L'Officier Charles J. R.
A. G.

(Compt Goyer de Belisle)

J'ai vu la copie de l'acte susdit et j'ai vu
avec toute attention examinée les
travaux et une fois faite
en every charge rassemble au sein

Adm 11
1876

Tho Buckingham for \$2.00

M^e Buchanan a été A. MASON

Apparemment
ce jour par moi un
des juges de Paris de
de la magistrature pour
D. de la ville de Montréal
Ad Dugas. J.P.

M. Mason a été assésé devant moi
au la ville de St. Henri ce jour huitième
jan d'Avril mil huit cent soixante
sept -

N. G. Michel J. P. ex officio

Ville de St. Henri 18 Avril
1876

1875 Corporation St. Henri
à Ben. Gouier

juin	12	4 fers neufs	\$ 1 25
"	14	Crampes	42
	18	1 Colet pour tenir le cuir	40
	21	1 Jack pour graisse	2 00
	25	Drilli 4 trous et 1 bolt	40
juillet	5	1 Poker 20 lbs. Pesant	2 00
"		1 Clef d'acier	1 25
	13	1 rimeur. 1 tape enroulé	45
	20	1 broche de 5/8. 2 pieds de long et rasé	40
"	1	" " 1/2 po.	20
	21	1 Haire 1 clef	10
		4 4 Bous en Castiel	40
	23	7 bolt enroulé pour le sillonn	20
	24	4 fers neufs	1 25
"		1 crochet pour les pieds	10
	26	2 fers neufs	63
	31	4 mailles de 3/4	25
août	3	Reparé 1 roue pour la pompe	50
	4	1 grate pour lingon. 12 dents et 6 vis à bras	1 50
	4	4 Crochets pour presser les attelages	60
	11	1 bolt de 5/8 po. 2 carrosses	15
	12	1 " " 5/8 " 2 crampes	30
	14	6 équerres 6 po. à bras avec un piton et taraudi chacune 21 vices	2 00
	18	2 travers 2 bolts	40
"		Le temps d'un ouvrier 2 heures	50
	20	2 fers neufs. 2 de résine	93
	22	3 targes. 3 planches. 39 vices et les poix	3 50
"		4 clefs pour les bloques et pour les haues	6 00
	24	2 bolts	30
	25	8 fers neufs	2 50
"		Bouquet 4 roues	1 50
	26	1 bolt de 5/8 po. 8 po. de long	25
"		Reparé 2 rails 13 jours d'homme et fournir le fer	6 00
	28	Pour 1 heure de temps	25
	30	2 blocs pour les saignées 2 bolts	65
	31	1 perche de jack	50
Sept	1 ^{er}	1 Cercle de tonne	30
"		1 Harnais	1 00
"		Reue 5 piques	50
	3	1 poiteau de jack. 8 bolts	1 20
		A. reporter	\$ 110 33

Continuation

1875

		Montant Rapporté	\$ 110 33
Sept.	6	2 ondes morceau à l'essai pour tonne	40
"	"	1 marteau et le manche	40
"	7	Pois 1 targette et 5 bolts	50
"	8	20 crochets pour des pouli	3 00
"	9	Reparé wrenck	15
"	11	1 fer neuf	32
"	13	1 do do 1 do relevé	44
"	14	2 anneaux pour martingale et maille de fer	25
"	"	Pois 1 couplet à l'arrosoir	25
"	15	2 fers neufs	63
"	"	6 bolts	40
"	16	1 pelle pour le quin	45
"	17	Qui 2 piques	20
"	22	des ferments pour le télégraphe 24 bolts @ 10	24 00
"	23	Reparé 1 ressort pour la pompe et 3 lames neuves et cette le ressort	4 00
"	24	Reparé 1 exemplaire 1 peinture 7 tra. 11 ps	40
"	25	Reparé le siège de le quin	5 00
"	"	6 enseignes pour l'alarme et ferri	4 60
"	"	1 ressort de cloche et 2 bolts	1 00
"	27	6 fers relevés 2 fers neufs	1 53
"	28	4 do do	60
"	29	1 marteau 1 manche neu 2 ciseaux	50
"	30	1 poulard 4 vices	10
Oct	2	6 bolts de ferments pour le télégraphe @ 10	6 00
"	"	2 poles et ferri pour les prises	1 50
"	5	Ferments pour pour le fil de télégraphe	2 50
"	4	4 fers relevés	60
"	"	1 Cercle de tonne	30
"	9	Qui 2 piques	20
"	"	Faire une boîte pour mettre dessous les échelles et ferri, 1 travail neuf et ferri en neuf, peinture et coupe la pelle et réparé la plateforme et les ressorts et 2 collets de ferri	32 00
"	11	2 Crampes	10
"	12	1 Poignée de pelle	25
"	13	1 Crampe de 4 ps, 1 crochet et 1 piton	15
"	25	Ferments pour le télégraphe 8 @ 10	80
"	29	2 enseignes et ferri	1 60
Nov	4	1 Cote de travail, 2 bolts de press et poise les ferments	2 00
		A. reportés	\$ 207 78

Continuation

1875

		Montant Rapporté	\$ 207 78
Nov	6	1 Cherille de 3/4 de ps	15
"	8	8 Fers, 6 bolts, 2 poulards drilled 2 trous pour 1 siège de press	75
"	"	2 fers neufs 2 do relevés	93
"	9	4 do do	1 25
"	"	1 planche de bois blanc	30
"	"	4 fers relevés	60
"	16	2 Wrenck de scier	45
"	22	16 fers relevés	2 40
"	"	Reparé 1 traine	60
"	26	2 équerres, 4 bolts, 1 crampe taraudé	40
"	29	8 Purners	145 00
Dec	4	Reparé 1 devant de poêle	15
"	10	1 Clef de scier	50
"	11	4 blocs en bois, 16 vis de 3 ps, et poise 2 pitons taraudé 2 anneaux 4 plats 16 vis	1 00
"	15	1 Crochet de pouli de 1 ps. rond	55
"	16	4 trocs avec rouleaux	90 00
		Accepted J. B.	\$ 454.21
		J. B. G.	18 "
			441 21

P23/E2,3

Accepté et ordre de
payer 18 Avril 1876

99

A Son Honneur le Maire et à
Mess. Les Conseillers de la Ville St. Henri
dans le district de Montréal

Le humble requête du
Sousigné Joseph Olivier Guilmette
Marchand de la Cité de Montréal

Lequel expose bien respectueuse-
ment

Qu'il est propriétaire de plusieurs
emplacements situés dans la dite Ville
St. Henri, sur lesquels des Maisons ont
été construites, & entre autres celles occupées
par M. Monette et Madame veuve Lemieux
ou des licences d'auberge ont été accordées
pour la vente des liqueurs spiritueuses

Que les propriétaires de ces
Hotels ont toujours à la satisfaction des
habitants de la dite Ville St. Henri et
des voyageurs, donné une pleine et en-
tière satisfaction

Que plusieurs personnes ont obtenu
des licences d'auberge, depuis l'existence
des susdites Maisons licenciées

Que les personnes qui occupent
les susdites Maisons, ont fait application
pour obtenir licence d'auberge dans
le but de donner satisfaction aux citoyens
et contribuables de la dite Ville St. Henri;

Etc.

J. O. G.
J

* à de grand
frais dans le
but d'embellir
la localité et
de faciliter le
commerce, et
dont les beaux
ne sont pas
encore expirés;
ce qui néces-
sairement cau-
serait de grands
dommages à
votre prétition-
naire si les li-
cences d'auberge
ne
sont pas accor-
dées à ces dites
maisons

Et qu'elles ont été refusées à leur grand
préjudice

Que les susdites Maisons sont situées
dans endroit convenable pour la réception
des voyageurs

Que votre requérant travaille depuis
longtemps dans le but de faire prospérer
les intérêts de la dite Ville St-Henri et
qu'il a lieu d'espérer que des licences
d'Auberge seront accordées par cet Honorable
Conseil, aux personnes qui ont déjà fait
application et qui doivent occuper les
Surdites Maisons

Et votre requérant ne cessera
de prier

Ville St-Henri J. O. Guilmette
18 Avril 1876

Requête de
S. O. Guilmette
aux
Conseil de la
Ville St-Henri

100

P23/E2,3

Je Ferdinand Fichaud de la ville de St
Henri, ayant été d'abord nommé par le Conseil
de la Ville de St Henri Evaluator pour l'année
1876 et pour la ville de St Henri, fais serment que
je remplirai bien et fidèlement la dite charge et
ce au mieux de ma connaissance et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assesment devant moi ce dix huitième } Ferdinand Fichaud
jour du mois de Août mil huit cent }
soixante sept.

J. P. Caylar J.P.

Je Emery Fauteux de la ville de St Henri
ayant été d'abord nommé par le Conseil de la
ville de St Henri Evaluator pour l'année 1876
et pour la ville de St Henri, fais serment que je
remplirai bien et fidèlement la dite charge et
ce au mieux de ma connaissance et de mon jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assesment devant moi ce vingt } Emery Fauteux
quatrième jour de Août mil huit cent }
soixante sept.

J. P. Caylar

mayeur.

En see lieu

1877

P23/E2,3

101

[Faint, illegible handwritten text in cursive script, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

Je François Xavier Lamontagne, de la
 Ville de St-Henri ayant été diuement nommé
 par le Comité de la Ville de St-Henri Inspecteur
 de nuit pour l'arrondissement du Quartier St-
 Joseph, pour l'année 1876 fais serment que je
 remplirai bien et f. dévouement la dite charge et ce
 au meilleur de ma connaissance et de mon
 jugement. Ainsi qu'il sera vu en acte
 Assemblé devant moi en la dite
 Ville de St-Henri ce dix huitième
 jour d'Aout mil huit cent soixante
 sept.

F. X. Lamontagne
 Maire

Léon Ledoux
 assistant Sec. trésorier du Comité Municipal
 de la ville de St-Henri

P23/E2,3

102

[Faint, illegible handwriting on lined paper]